

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIS-ORANGIS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du mercredi 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 novembre, à 18 h 32, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 13 novembre 2025, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle Émile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de:

Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents à la séance : 25

Excusés : 6

Absents : 4

(Exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg**, Souad Medani, Fabrice Deraedt, Véronique Gauthier*, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nouredine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Omar Abbazi****, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebig****, Christian Amar Henni***, José Peres***, Christine Tisserand, Sandanakichenin Djanarthany, Pierrick Brousseau Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Claudine Cordes à Gilles Melin, Sylvie Deforges à Marcus M'Boudou, Valérie Marion à Stéphane Raffalli, Nejla Toptas à Souad Medani, Jérémy Kawouk à Aurélie Monfils, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Séverin Yapou, Nicolas Fené, Sofiane Seridji, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

* Arrivée à 18h35 au cours de la présentation du point n°2

** A confié son pouvoir à S .Mercieca jusqu'à son arrivée à 18h40 au cours de la présentation du point n°3

***Arrivés à 18h40 au cours de la présentation du point n°3

**** A confié son pouvoir à S Van Waerbeke jusqu'à son arrivée à 19h34 au cours de la présentation du point n°7

***** A quitté la séance à 21h02 après le vote du point n°19, dernier point à l'ordre du jour

1. Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 2 avril, 21 mai et 25 juin 2025

Figurent, en annexe du dossier, les procès-verbaux des Conseils municipaux du 2 avril, 21 mai et 25 juin 2025.

S.RAFFALLI :

Sans tarder, je vous propose que nous examinions notre ordre du jour avec une première délibération habituelle, c'est l'approbation des procès-verbaux de nos conseils municipaux, celui du 2 avril, celui du 21 mai et celui du 25 juin. Y-a-t-il des remarques, des observations sur ces retranscriptions intégrales ? Pas de difficulté ? Approbation pour les trois procès-verbaux ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les procès-verbaux des conseils municipaux des 2 avril, 21 mai et 25 juin 2025.

2. Délégation de pouvoirs : décisions du Maire prises au titre de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises en application de la délégation de compétence donnée par le Conseil municipal.

Le tableau, ci-joint, récapitule les décisions intervenues au cours de la période du 1er septembre au 23 octobre 2025.

S.RAFFALLI :

Nous avons à examiner les décisions prises dans le cadre du Code général des collectivités territoriales, plus exactement dans le cadre d'une délégation de pouvoirs qui m'est donnée par le conseil municipal sur la période du 1er septembre au 23 octobre.

Y-a-t-il des demandes d'informations, des observations sur cette série de décisions ? Pas de difficulté ? Évidemment des questions peuvent être posées après le conseil.

S.DJANARTHANY :

J'aimerais des précisions concernant le montant pour la fourniture des chaussures de sécurité, de quoi s'agit-il ?

S.RAFFALLI :

Je suppose que ce sont les vêtements de travail, notamment pour les agents des services techniques, dans le cadre d'un marché qui a été passé pour ça. Donnez-nous le numéro de la décision, vous l'avez en marge sur la gauche. Vous nous direz mais spontanément c'est le marché pour le matériel que l'on renouvelle à intervalles réguliers parce que ça s'use beaucoup, ce sont les vêtements pour les agents. On me précise que le montant qui apparaît dans le document que vous avez sous les yeux est un montant plafond dans le cadre du marché, ce n'est pas forcément le montant déboursé par la collectivité pour acheter ces chaussures de sécurité. On vous donnera le nombre d'agents concernés et combien ça a coûté à la ville de les équiper, c'est intéressant de donner cette information au conseil.

Pas de difficulté pour le reste ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de la communication du Maire sur les décisions n°2025/268 à n°2025/319, répertoriées dans le tableau annexé à la présente délibération conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3. SIFUREP – Rapport d'activités 2024

La Commune adhère depuis 2011 au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) conformément à un arrêté préfectoral du 5 décembre 2011.

Cette adhésion permet ainsi :

- *la prise en charge par le syndicat des frais d'obsèques des indigents,*
- *l'accès à un conseil juridique sur la législation funéraire aux communes,*
- *une réduction des frais d'obsèques des usagers s'ils choisissent de s'adresser au prestataire du SIFUREP. La brochure précisant les conditions à remplir pour bénéficier des tarifs préférentiels est jointe à la présente délibération.*

Les conditions pour bénéficier des tarifs SIFUREP sont les suivantes :

- *Défunt domicilié sur le territoire d'une commune SIFUREP,*
- *Mise en bière effectuée sur le territoire du SIFUREP ou sur le territoire de la ville de Paris,*
- *La cérémonie puis l'inhumation ou la crémation doivent être effectuées sur le territoire du SIFUREP*

Pour en bénéficier, les familles doivent s'adresser exclusivement aux agences Pompes Funèbres Générales (PFG) installées sur le territoire des communes adhérentes au SIFUREP. A titre d'exemple, le forfait SIFUREP inhumation est pour 2025 de 1 924 € et le forfait SIFUREP crémation de 1 539 € auquel s'ajoute le prix de la concession au sein du cimetière.

S'agissant d'un Syndicat intercommunal, il incombe au SIFUREP d'établir un rapport retraçant annuellement son activité. Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport fait l'objet d'une communication au Conseil municipal.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité pour l'année 2024 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

M.M'BOUDOU :

Il s'agit du rapport d'activités au titre de l'année 2024 du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne, Sifurep. Le Sifurep, syndicat créé en 1905, a fêté ses 120 ans au mois de janvier 2025 et compte aujourd'hui 124 communes adhérentes. C'est un partenaire privilégié des collectivités d'Île-de-France dans le domaine funéraire. La commune de Ris adhère depuis 2011 au Sifurep. Cette adhésion offre de nombreux avantages aux familles rissoises endeuillées, je vais en citer quelques-uns : la prise en charge par le syndicat des frais d'obsèques des indigents, l'accès à un conseil juridique sur la législation funéraire aux communes, une réduction des frais d'obsèques des usagers s'ils choisissent de s'adresser au prestataire du Sifurep. La brochure précisant les conditions à remplir pour bénéficier des tarifs préférentiels est jointe à la présente délibération, il faut savoir qu'il y a trois conditions essentielles : défunts domiciliés sur le territoire d'une commune du Sifurep, mise en bière effectuée sur le territoire du Sifurep ou sur le territoire de la ville de Paris, la cérémonie puis l'inhumation ou la crémation doivent être effectuées sur le territoire du Sifurep. Depuis le mois de janvier, le Sifurep a étendu le territoire à 10 km au-delà. Les familles doivent s'adresser exclusivement aux agences Pompes funèbres générales installées sur le territoire des communes adhérentes au Sifurep. À titre d'exemple le forfait Sifurep inhumation est pour 2025 de 1 925,24 € et le forfait Sifurep crémation est de 1 539 € auquel s'ajoute éventuellement le prix de la concession au sein du cimetière.

Il incombe au Sifurep d'établir un rapport retraçant annuellement son activité, ce rapport fait l'objet d'une communication au conseil municipal. Avant de terminer, je précise qu'en 2024 la cotisation annuelle de la ville de Ris s'élevait à 1 792 € et toujours en 2024, il y a eu six indigents décédés sur notre commune. Si la ville n'avait pas adhéré au Sifurep, les frais

d'obsèques se seraient élevés à 11 544 € pour les six inhumations. Je tiens à préciser qu'aujourd'hui, en 2025, nous comptons déjà quatre indigents décédés sur la commune, ce qui représente déjà une somme totale de 7 696 € si la commune n'avait pas adhéré au Sifurep, cela dépasse donc largement la cotisation que la ville verse au Sifurep à savoir 1 883 € pour l'année 2025 (1 783 € en 2024).

Il appartient au conseil municipal d'en délibérer. Pour ceux qui veulent des renseignements plus précis, le rapport est joint à la délibération.

S.RAFFALLI :

L'adhésion à ce syndicat intercommunal, c'est à la fois bon pour les finances de la ville mais aussi pour les Rissois qui remplissent les conditions pour bénéficier de cette aide financière.

E.COUTURIER :

Monsieur M'boudou a répondu en partie à la question que je voulais poser : notre groupe voulait savoir combien de personnes avaient pu avoir accès à ces possibilités en cas de décès.

S.RAFFALLI :

Il nous manque cette donnée, sur les indigents nous avons la donnée puisque c'est nous qui sommes débiteurs mais pour les bénéficiaires extérieurs à la municipalité, pour les Rissois, on n'a pas cette donnée. Peut-être faut-il que l'on examine avec l'administration générale pour rentrer en contact avec les pompes funèbres et on aura cet élément. On peut vous le fournir au prochain conseil municipal.

E.COUTURIER :

Oui parce que dans le rapport c'est un total général mais on n'avait pas le nombre de bénéficiaires. Merci.

C.TISSERAND :

Je voudrais poser une question par rapport au Sifurep : comment ont été choisies les Pompes funèbres générales puisqu'il y avait les établissements Marin et les établissements Ris funéraire et apparemment ils n'auraient pas été contactés. C'est ce qu'on nous a répondu donc je voudrais savoir sur quels critères on a choisi ces pompes funèbres-là.

S.RAFFALLI :

Il est vrai que sur le territoire de Ris-Orangis et au-delà, sur notre agglomération, il y a plusieurs prestataires possibles et chacun conserve la liberté de choisir son prestataire, mais le Sifurep, le syndicat dont on parle, est libre aussi de lancer ses marchés et de choisir qui il veut comme référent sur un territoire. La ville est étrangère à cela, elle ne fait que constater un choix opéré par le syndicat intercommunal.

Doit-on voter sur ce rapport ? C'est un donner acte. Pas de difficulté ?

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2024 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).

4. Constitution des provisions 2025 pour créances douteuses et reprise de provisions pour créances douteuses sur la méthode du choix de calcul des 15% des créances antérieures à deux ans - budget principal

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire pour les Communes. Son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales.

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit la constitution de provisions pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficultés de recouvrement (compte tenu de la situation financière du débiteur) ou une contestation sérieuse de la créance, la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constater la provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité de la collectivité est supérieure à celle attendue. Il existe donc une charge latente si le risque se révèle, qui doit, selon le principe de prudence, être traitée par le mécanisme comptable de la provision.

La comptabilisation de cette provision repose sur une écriture en dépense au compte 6817 : dotation aux provisions pour dépréciations des actifs circulants.

Cette provision pourra faire l'objet d'une reprise au compte 7817 : reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants :

- si la créance est éteinte ou admise en non-valeur,*
- si la provision est devenue sans objet : recouvrement partiel ou complet,*
- si le risque est moindre.*

Pour évaluer la dépréciation des créances douteuses, le Comptable Public propose la méthode statistique, en appliquant un taux de 15% au montant total des pièces prises en charge depuis plus de 2 ans, composant les soldes débiteurs des comptes de tiers de créances douteuses et/ou contentieuses. L'avantage de cette méthode est qu'elle n'oblige pas à constituer une provision par débiteur, ni à reprendre chaque provision en fonction de l'évolution de sa situation financière.

La commune peut également décider de provisionner ponctuellement certaines créances, en appliquant un taux de dépréciation pouvant aller jusqu'à 100% selon l'évaluation du risque de non-recouvrement et des enjeux financiers. Ce taux doit être défini en concertation avec le Comptable Public sur la base d'éléments objectifs (ancienneté de la créance, relances effectuées, solvabilité du débiteur, etc.).

Les restes à recouvrer transmis par le service de gestion comptable, les provisions sur l'exercice 2025 sur le budget principal sont estimées à 79 071,14 € pour les comptes 491 et à 11 495,55 € pour les comptes 496.

Les provisions déjà inscrites au bilan du budget principal d'un montant de 81 268,84 €, pour couvrir la dépréciation des comptes 491 et de 23 945,04 € pour couvrir la dépréciation des Comptes 496.

Il convient de procéder à une reprise de provision pour créances douteuses et/ou contentieuses d'un montant de 2 197,10 € sur l'exercice 2025 pour les comptes 491 et de 12 449,49 € pour les comptes 496 par l'émission d'un titre au compte 7817.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

Cette délibération est importante, c'est toute la constitution des provisions 2025 pour les créances douteuses et les reprises de provisions pour les mêmes créances douteuses.

M.M'BOUDOU :

C'est une délibération importante qui porte à la connaissance des collègues la constitution des provisions au titre de l'année 2025 pour créances douteuses et reprise de provisions pour créances douteuses sur la méthode du choix de calcul de 15 % des créances antérieures à 2 ans. Vous retrouvez ces provisions au budget principal de la ville.

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire pour les communes par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats

de fonctionnement des collectivités. Le Code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit la constitution de provisions pour créances douteuses en vertu du principe comptable de prudence. La comptabilisation de provision repose sur une écriture en dépense au compte 6817 du compte du comptable public, dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants. Cette provision pourra faire l'objet d'une reprise au compte du comptable public 7817 qui s'intitule Reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants si la créance est éteinte ou admise en non-valeur, si la provision est devenue sans objet (recouvrement partiel ou complet), si le risque est moindre. Cependant, pour évaluer la dépréciation des créances douteuses, le comptable public propose la méthode statistique en appliquant un taux de 15 % au montant total des pièces prises en charge depuis plus de deux ans, composant les soldes débiteurs des comptes de tiers créances douteuses et/ou contentieuses. L'avantage de cette méthode est qu'elle n'oblige pas à constituer une provision par débiteur ni à reprendre chaque provision en fonction de l'évolution de sa situation financière. J'ajoute que la commune peut également décider de provisionner ponctuellement certaines créances en appliquant un taux de dépréciation pouvant aller jusqu'à 100 % selon l'évaluation du risque de non-recouvrement et des enjeux financiers. Ce taux doit être défini en concertation avec le comptable public sur la base d'éléments objectifs tels que l'ancienneté de la créance, les relances effectuées, la solvabilité du débiteur, etc. Il reste à recouvrer par le service de gestion comptable les provisions exercées en 2025 sur le budget principal qui sont estimées à 79 071,14 € pour les comptes 491 et à 11 495,55 € pour le compte 496. Tous ces comptes sont des comptes du comptable public. Les provisions déjà inscrites au bilan du budget principal d'un montant de 81 268,84 € pour couvrir la dépréciation des comptes 491 et de 23 945,04€ pour couvrir la dépréciation des comptes 496.

Il convient de procéder à une reprise de provision pour créances douteuses et/ou contentieuses d'un montant de 2 197,10 € sur l'exercice 2025 pour les comptes 491 et de 12 449,49 € pour les comptes 496 par l'émission d'un titre au compte 7817. Je précise que c'est une délibération plutôt technique et qu'on n'était pas obligé de la passer au conseil municipal mais le souhait du maire était la clarté totale, c'est pour cette raison que l'on vous présente cette délibération ce soir.

S.RAFFALLI :

Ce sont des enjeux non négligeables puisqu'il y a plusieurs dizaines de milliers d'euros qui sont concernés par cette écriture. Pas de difficulté ?

E.COUTURIER :

Nous voulions savoir combien la mairie récupère exactement ou combien elle perd exactement. Est-ce que c'est la somme de 14 646€ est la perte ou le gain que la mairie va récupérer ?

S.RAFFALLI :

On ne les perd pas, ce sont des provisions c'est-à-dire qu'il y a un risque de les perdre donc on ne les compte pas comme étant des actifs pour la ville mais il y a toujours l'idée de recouvrer ces sommes. Simplement il y a un risque à ce qu'on n'y arrive pas donc on est obligé de passer cette écriture.

E.COUTURIER :

D'accord, merci.

S.RAFFALLI :

Cela ne vaut pas renonciation, ce n'est pas parce qu'on passe une provision qu'on renonce à recouvrer les sommes.

E.COUTURIER :

Si je comprends bien, après ces sommes sont reversées directement sur le budget général ?

S.RAFFALLI :

Budget général, ça concerne le budget général.

E.COUTURIER :

Ce n'est pas spécialement sur les finances ou sur d'autres, ça rentre dans le compte général ?

S.RAFFALLI :

Oui, on parle du budget général, c'est un jeu d'écritures qui concerne le budget général.

E.COUTURIER :

D'accord, merci.

S.RAFFALLI :

Je crois qu'il y a quelques temps on avait laissé passer du temps et la trésorerie nous avait demandé de traiter ce sujet, au moment où l'on a changé de nomenclature.

Après cette précision pas de difficulté ? Unanimité du conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

DECIDE d'appliquer un taux de 15% au montant total des pièces prises en charges depuis plus de 2 ans, composant les soldes débiteurs des comptes de tiers de créances douteuses et/ou contentieuses.

PRECISE que la commune peut décider par décision de Monsieur le Maire de provisionner ponctuellement certaines créances en appliquant un taux de dépréciation pouvant aller jusqu'à 100% selon l'évaluation du risque de non-recouvrement et des enjeux financiers en concertation avec le Comptable Public.

PRECISE qu'il sera procédé à un ajustement annuel (en constitution ou reprise) des provisions pour dépréciation des comptes de tiers par décision de Monsieur le Maire.

APPROUVE la constitution et la reprise des provisions 2025 pour créances douteuses du budget principal.

PRECISE qu'il convient de procéder à une reprise de provision pour créances douteuses et/ou contentieuses d'un montant de 2 197,10 € sur l'exercice 2025 pour les comptes 491 et de 12 449,49 € pour les comptes 496 par l'émission d'un titre au compte 7817.

5. Approbation du programme d'action « Climat Air Energie » de la Ville de Ris Orangis

1) Rappel général

En 2023, la ville de Ris-Orangis s'est engagée dans la démarche « Territoire engagé Climat-Air-Energie ». Ce projet, initié en 2023, permet à la Ville de faire évaluer sa démarche par un organisme de certification indépendant, dans le cadre d'un comité de labélisation animé par

l'ADEME. Le périmètre de la politique « Climat-Air-Energie » de la ville s'inscrit dans le périmètre de ses compétences, selon les six domaines du référentiel :

- *La planification territoriale,*
- *Le patrimoine de la collectivité,*
- *L'approvisionnement énergie, eau, assainissement du territoire,*
- *La mobilité interne et territoriale,*
- *L'organisation interne,*
- *La coopération et la communication.*

Les 6 domaines du référentiel se déclinent en 61 cibles. Ainsi, cette grille d'analyses détaillée permet de dresser un état des lieux objectif et précis des engagements de la commune à un instant T, et d'élaborer un plan d'action sur 4 ans, qui constitue la politique « Climat-Air-Energie » de la ville.

Le déclenchement de l'audit d'état des lieux de la commune, puis de l'audit d'évaluation de sa politique « Climat-Air-Energie » se fait à sa demande, sachant que la ville dispose d'un délai de 3 ans dès lors que l'audit d'état des lieux sera réalisé.

2) Démarche entreprise

La ville a acté son entrée dans la démarche « Territoire engagé Climat air énergie », avec la délibération n°2023/027 « Engagement de la ville de Ris-Orangis dans la démarche Territoire Climat-Air-Energie », présentée et votée au Conseil municipal du 13 février 2023.

Un Conseiller « Climat Air Energie » a été mandaté à l'issue du vote de la délibération et un groupe de travail transversal a été formé au sein des services en vue d'animer la démarche constituant l'équipe projet.

Un état des lieux approfondi sur la base du référentiel a été réalisé sur 6 mois par cette équipe.

Cet état des lieux finalisé en juin 2024 a été suivi par l'élaboration d'un programme d'action.

Ce programme d'action répond à 21 axes stratégiques et il se décline en 96 fiches actions.

Il constitue le programme structurant de la politique « Climat-Air-Energie » de la ville pour la période 2025-2028.

Par la suite, la ville choisira le moment qu'elle jugera opportun pour déclencher l'audit d'évaluation de sa politique, évaluation qui sera établie sur la notation potentielle en lien avec les 96 fiches actions proposées et leur réalisation effective dans un délai de 3 ans.

Il sera aussi possible de programmer de nouvelles actions, une fois par an, dans le cadre d'un bilan annuel interservices et selon un principe d'amélioration continue.

3) Le programme d'action rissois

Le programme d'action est annexé à la présente délibération.

Ses 21 axes stratégiques sont :

Réviser le PLU en intégrant les grands enjeux de qualification des sols

- 1) *Amorcer un virage stratégique sur les sites à forts enjeux : Terres de Ris, ZAC ferme d'Orangis, Berges de Seine*
- 2) *Intégrer les outils d'adaptation au changement climatique*
- 3) *Poursuivre, accompagner, soutenir le plan de transformation énergétique du territoire : géothermie, raccordement, photovoltaïque, etc.*
- 4) *Poursuivre le plan de rénovation énergétique des bâtiments municipaux, des habitats collectifs et individuels via la mission Alec*
- 5) *Assurer un plan d'action soutenu en matière de sobriété énergétique pour les équipements municipaux*
- 6) *Assurer le pilotage et le suivi des flux*
- 7) *Assurer la gouvernance de la Transition écologique (Budget Vert, Gouvernance élus/services, indicateurs de pilotage)*
- 8) *Établir une politique ambitieuse en matière d'achats responsables/Marchés publics*
- 9) *Établir les politiques interservices Climat Air Energie : formation, mobilité interne, etc.*
- 10) *Établir une politique Développement durable par service*
- 11) *Établir l'approche des petits pas : à solutions égales, quelle est celle qui est la moins impactante ?*
- 12) *Animer une politique de mobilité : ville piétonne/ville vélo/intermodalités*
- 13) *Déployer la Nature en ville / Favoriser la biodiversité*
- 14) *Amplifier les partenariats innovants avec l'Education nationale autour de la transition écologique*

- 15) *Nourrir les projets innovants de transition écologique avec les habitants (UP, Sciences participatives, démocratie participative, etc.)*
- 16) *Être proactif avec les parties prenantes et les publics cibles*
- 17) *Faire du territoire un laboratoire/un lieu d'expérimentation des transitions écologiques*
- 18) *Développer une position de leadership au sein du territoire*
- 19) *Travailler sur le déploiement de la ville productive et circulaire*
- 20) *Porter une réflexion systémique sur les liens, bien-être, santé et environnement*

Les 96 fiches actions sont présentées et regroupées en annexe selon les 6 domaines du référentiel de l'ADEME.

Elles ont été élaborées en lien avec les différents services, selon leur périmètre d'interventions, dans une démarche de co-construction avec le groupe de travail.

Ces fiches ont fait l'objet d'une validation par la Direction générale (direction générale des services et directions générales adjointes).

Ce programme d'action, très structurant de la politique municipale, et boussole de l'action des services, et des investissements prioritaires, sur les thématiques aussi essentielles que l'énergie décarbonée, les mobilités douces, la justice environnementale et sociale, la nature en ville, l'adaptation au changement climatique, s'inscrit dans une vision à long terme des politiques publiques locales.

La démarche engagée par la ville est en cohérence avec notre agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, et offre une visibilité de son action vers l'ensemble de ses parties prenantes.

G.MELIN :

Un point important du travail que l'on a pu mener dans la délégation dont vous m'avez chargé est justement l'approbation de ce plan Climat air énergie dans l'obtention d'un label qui s'appelle Cit'ergie et qui est porté par l'Ademe. Pour rappel je voudrais dire que ce projet nous l'avons décidé en 2023 et nous avons mis en place à partir de cette date un travail d'analyse concernant les domaines définis par ce plan. Il y a six axes principaux qui sont la planification territoriale, le patrimoine de la collectivité, son approvisionnement en énergie, eau et assainissement du territoire, les mobilités internes et territoriales – on voit bien qu'il y a des choses que nous pouvons maîtriser et d'autres qui sont plus compliquées à maîtriser – l'organisation interne de l'ensemble de nos services est ce qu'on peut appeler également la coopération et la communication (communication vers les habitants ou vers les partenaires) et coopération entre notre ville et les instances supérieures que sont peut-être l'agglomération, les associations de communes différentes et variées et les syndicats. Les six domaines que je viens d'énumérer se déclinent en 61 cibles différentes qui ont nous ont permis de définir une grille d'analyse détaillée.

Le déclenchement de l'audit qui nous aide à faire ce diagnostic se fait sur une demande volontaire, ce n'est pas une obligation pour les communes de le faire, c'est une obligation pour les communautés d'agglomération ou les métropoles mais nous avons décidé de le mettre en place. Nous l'avons voté au conseil municipal du 13 février 2023, nous avons un conseil pour nous aider sur ce projet. Ce diagnostic, cette analyse, sur la base du référentiel, a été réalisé par l'ensemble de nos services durant six mois par une équipe qui a travaillé de manière importante sur ce diagnostic. 21 axes stratégiques ont été élaborés, ils se déclinent pour nous en 96 fiches actions très précises qui doivent être précisées pour fixer nos objectifs et fixer les modalités d'évaluation pour l'obtention de ce label. Nous en sommes là actuellement et par la suite nous aurons l'opportunité de déclencher l'audit d'évaluation par rapport aux actions définies par les 96 fiches. A aujourd'hui nous sommes au départ et par rapport à l'obtention du label, qui est de 100 %, par le diagnostic nous avons déjà atteint le niveau de 30 % donc 30 % des critères qui peuvent être rassemblés sont déjà acquis et nous allons devoir à partir de maintenant mettre en place ces 96 fiches actions. Vous pensez bien que c'est un programme quasiment contenu. Je ne vais pas vous faire les 96 fiches, je ne vais même pas lister les 21 axes stratégiques qui ont été définis mais ils sont définis dans ces six axes. Vous voyez bien qu'il y a à la fois des choses gigantesques, importantes, par exemple de réviser notre PLU, d'amorcer des virages stratégiques sur nos six enjeux, de

poursuivre et d'accompagner l'ensemble de la transformation énergétique de notre territoire. Nous avons donc une vraie définition d'un axe que nous portons.

On pourrait nous dire « À quoi ça sert de penser tout ça ? ». C'est bien pour penser l'avenir et non pas nous retrouver dans des situations que nous sommes aujourd'hui obligés de traiter parce que dans la culture de nos équipes antérieures ou des élus ou des gens qui nous aident, il n'y a pas eu de travail fait. J'en prendrai pour preuve uniquement l'énergie au sein de notre écoquartier où nous avons dû revoir la piste parce que nous nous sommes faits un peu avoir, nous nous sommes fait rouler dans la farine par des promoteurs qui ont fait des choses qui n'étaient peut-être pas complètement vertueuses. C'est un travail que nous devons faire maintenant pour les générations futures, nous devons faire ce travail pour montrer que si nous sommes dans l'inaction, ça coûtera plus cher que l'action. Ce sont des choses importantes qui seront déclinées dans ces 96 fiches actions réparties sur ces 21 axes de travail, qui sont eux-mêmes inclus dans les six axes.

Voilà chers collègues ce que je vous propose de valider aujourd'hui. C'est un engagement fort, c'est un engagement puissant qui vient compléter le PCAET (le plan d'action air énergie climat territorial) de notre agglomération qui vient de s'achever. C'est d'aller plus loin parce que nous pensons que, comme souvent, c'est à nous dans les villes de faire ce travail parce que nous sommes à la proximité de la population à la fois pour mieux servir, moins coûter, et mieux vivre à Ris-Orangis. Voilà ce que je vous propose d'approuver aujourd'hui et de donner à Monsieur le Maire la possibilité de signer les documents subséquents

S.RAFFALLI :

Merci de cette présentation synthétique. Cela a été présenté en commission et a fait l'objet de débats approfondis. Y-a-t-il d'autres prises de parole sur ce dossier ?

S.DJANARTHANY :

Je voudrais savoir s'il y a un financement, si l'Ademe participe de quelque manière que ce soit et puis si on a suffisamment de moyens en termes humains pour travailler sur ces fiches et les 96 actions.

G.MELIN :

Pour nous l'Ademe est un partenaire qui est déjà bien connu de la ville puisqu'on a répondu à ses appels à manifestation d'intérêt et c'est lui qui nous a indiqué la capacité de se doter d'un conseiller Air énergie climat et d'avoir les moyens financiers d'avoir cet accompagnement pour mener le travail. C'est un travail qui a été fait en grande partie par nos services et l'ensemble des directions sous la tutelle de notre DGS a managé l'ensemble des équipes, puis c'est redescendu secteur par secteur pour que chacun s'approprie bien les critères de façon à pouvoir construire les 96 fiches. Ces fiches ne sont pas descendantes, elles ont été choisies délibérément et construites par les services. Il est clair que l'on ne passera pas de la situation de 30 % à la situation de 100 % du jour au lendemain, cela va demander des moyens qui sont pour la plupart cherchés ailleurs, par exemple quand on requalifie un bâtiment comme on a requalifié le gymnase Camus puis demain le gymnase de la Ferme du temple, tout cela participe d'une action patrimoniale par rapport à l'amélioration des conditions. Quand on va chercher l'AMI ZAN pour avoir les moyens financiers de construire l'ensemble de notre cartographie des sols et d'influer sur le PLU, là nous avons eu des moyens par le fonds vert, par cet appel à manifestation d'intérêt. Donc c'est bien d'avoir fait ce diagnostic et d'avoir eu les moyens de le faire sans trop dépenser d'argent, puis derrière de mettre en place, d'aligner : quand demain on va faire les appels d'offres et les conditions d'appel d'offres, on mettra peut-être plus de matériaux biosourcés, voir d'où viennent les produits que l'on achète de façon à ce que ce soit plus vertueux et c'est autant de points qui viendront concrétiser l'obtention de ce label. Ce n'est pas un challenge pour dire « On va arriver au sommet de l'Everest », c'est bien de passer d'une situation actuelle avec 30 % de critères atteints pour arriver progressivement à cette labellisation. Actuellement 220 collectivités territoriales sont inscrites dans ce programme, beaucoup sont

des EPCI, des agglomérations. Pour l'instant trois ont eu l'or : Besançon, Grenoble et Nantes, ce sont des villes d'une strate plus importante. 59 sont à l'échelle en dessous, 60 sont à l'échelle de cap Cit'ergie et 85 comme nous démarrent. On a à peu près 250 mais beaucoup sont des collectivités plus importantes, des EPCI comme je l'ai dit, communautés d'agglomérations ou métropoles.

S.RAFFALLI :

Pour compléter et prolonger la réponse de Gilles Melin, ça fait une vingtaine d'années que la municipalité de Ris-Orangis par conviction, par intuition, travaille les questions de l'écologie urbaine mais jusqu'à présent on le faisait de façon opportuniste, au gré des opportunités, par touches successives : ici la création de jardins familiaux, là la construction d'un bâtiment bas carbone en structure bois, ici la constitution d'un réseau de chaleur, sur le secteur de l'hippodrome la renaturation de 4 hectares des anciens parkings de l'hippodrome. Bref on faisait ça par petites touches or ce qui est proposé aujourd'hui – et c'est vrai que ça n'est pas obligatoire, les communes n'ont pas cette obligation de se soumettre à ce procédé – notre volonté est de travailler de façon systématique sur l'ensemble des champs de l'écologie, et ils sont nombreux, ce qui oblige à une révolution quasi culturelle – cela répond à votre question – du fonctionnement de notre collectivité, et d'abord et avant tout pour notre administration. Les premières dépenses que nous avons faites c'est de nous doter de compétences internes que nous n'avions pas jusqu'alors et qui ont un savoir-faire qui nous permette d'avoir des maîtres d'œuvre sur ce sujet-là qui sont compétents. Nous avons notamment deux ingénieurs agronomes qui aujourd'hui font partie de nos rangs et qui sont vraiment au premier chef responsables de la mise en œuvre avec la Direction générale. Au sein de mon cabinet également vous avez une personne qui est en capacité aussi d'apporter une grande plus-value dans la faisabilité et la réalisation de ce schéma. Cela nécessite des compétences internes, une révolution culturelle parce que c'est quasiment l'ensemble des services qui sont concernés donc il y a une matrice mais quand vous lirez avec attention l'ensemble des fiches actions, vous verrez que tous les sujets qui sont évoqués là sont des sujets que l'on sait déjà faire. C'est cela que je trouve très intéressant, c'est qu'on arrive à un moment où on présente ce plan d'action mais on a déjà une antériorité dans l'enclenchement des dossiers. Je pense que c'est une ambition, il est vrai, avec une marche haute, mais en même temps on se sent en capacité avec l'ensemble de nos agents à le réaliser. J'ai bon espoir que très rapidement ce soit reconnu par le tiers ayant la responsabilité de veiller à la mise en œuvre et surtout d'être juge de l'évaluation Nous serons évalués non pas par nous-mêmes mais par un tiers ayant autorité.

Je voulais vraiment féliciter Gilles Melin et l'ensemble des services pour ce travail, et il est vrai – Gilles a beaucoup insisté et je veux y revenir – que cela nous permet d'orchestrer toute une série de compétences extérieures donc beaucoup de partenaires s'inscrivent dans cette logique, qui ne sont pas des dépenses à proprement parler internes à notre collectivité, que l'on achète à l'extérieur mais qui nous permettent aussi d'afficher l'ambition qui vient d'être indiquée.

S.DJANARTHANY :

S'est-on donné des priorités parmi ces axes ? A-t-on une idée ?

S.RAFFALLI :

Ce sont les fiches actions, à la lecture des fiches actions vous allez voir les priorités qui sont signifiées.

G.MELIN :

Dans les fiches actions il y a le contenu mais il y a une méthode, il y a des méthodes de travail, il y a de la programmation, on ne va pas tout faire tout d'un coup. Si demain on dit « Il faut que le RER D fonctionne », c'est un combat. Je caricature un peu. Demain on peut mettre la ville à 30, on l'a fait, on peut créer des zones cyclables, il y a des choses que l'on

peut faire et puis il y a des choses qui seront plus compliquées à faire. Quand on parle de la qualité de l'air, quand on est traversé à la fois par l'autoroute, par la Nationale 7, par la rue Edmond-Bonté, on a des vrais combats à mener. Il y aura des priorités, forcément, il y a de la possibilité à faire, il y a de la faisabilité plus grande dans certaines fiches mais il y a un axe, un objectif important. Juste encore un peu anecdotique : depuis 3 jours 90 chercheurs sont soit au 10, soit à Guerton, pour travailler sur quoi ? Sur le retour de la nature en ville. Ça nous a coûté du temps, de l'énergie de nos services, mais réunir une telle intelligence pour que demain des copropriétés de notre territoire puissent déterminer comment la biodiversité et ses bénéfiques, soit venant du sol, soit venant des végétaux qui sont dessus, puissent être mesurés pour que l'on voie si effectivement c'est bon pour la santé, c'est bon pour le moral. Ce sont des choses qui sont dans l'acquisition immédiate de connaissances et dans cette coopération et on a des gens autour de nous, dans cette salle, qui sont déjà intéressés par cette action.

S.RAFFALLI :

Par contre vous avez vu les débats nationaux, il y a un certain nombre de caisses auxquelles on a émergé ces dernières années qui se réduisent comme peau de chagrin, je pense notamment au fonds vert. Ce sera sans doute compliqué, je crois que dans les débats budgétaires on est passé de 2 milliards sur le fonds vert à 600 millions donc il y a des vents contraires. On est presque à contre-courant dans la présentation de cette délibération, la question écologique est passée quasiment au second rang du débat public national et fait les frais d'un point de vue budgétaire dans les maquettes qui sont discutées aujourd'hui au Parlement. On reverra sans doute ces sujets au fur et à mesure de leur mise en œuvre et à chaque fois que l'on aura besoin de voter un des dossiers évoqués.

Pas de difficulté ? Unanimité du conseil sur ce sujet ? Merci beaucoup.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le programme d'action proposé dans le cadre de la démarche « Territoire Engagé Climat-Air-Energie » et annexé à la présente délibération.

APPROUVE la demande de labellisation en vue de faire évaluer l'état des lieux initial de l'engagement « Climat air énergie » de la ville.

APPROUVE la demande d'audit de la politique « Climat Air Energie » qui sera réalisé dans un délai de 3 ans.

PRECISE que conformément à la délibération n°2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 en date du 18 mai 2022, Monsieur le maire est habilité à solliciter la subvention de l'ADEME à hauteur de 70% du montant de la dépense.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document subséquent.

6. Aménagement des nouveaux Services Techniques Municipaux sis sur la parcelle AW13 rue Copernic :

- **Approbation de l'avant-projet définitif et fixation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux**
- **Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande de permis de construire valant démolition**

Aménagement des nouveaux Services Techniques Municipaux - sis sur la parcelle AW13 - rue Copernic : Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande de Permis de construire valant démolition

Situé au cœur des Terres Saint-Lazare, l'actuel Centre Technique Municipal (CTM) jouit d'un positionnement géographique particulièrement propice au bon déroulé des missions des agents techniques. La proximité aux grands axes routiers de la ville tels la rue Paul Langevin, la route de Grigny et la rue Pierre Brossolette, permet le déploiement rapide des agents sur leurs lieux d'intervention et un accès aisé pour les livraisons de matériel et autres manutentions.

Pour autant, les locaux du CTM sont aujourd'hui vieillissants, très peu optimisés, et en inadéquation avec les évolutions des missions assurées par les Services Techniques.

Aussi afin d'y aménager les nouveaux Services Techniques tout en restant sur le secteur privilégié des Terres Saint Lazare., la Ville a acquis, conformément à la délibération du Conseil municipal du 9 juin 2023, les locaux mitoyens à la parcelle actuelle du CTM.

Par ailleurs, en choisissant de réhabiliter plutôt que construire un équipement neuf, la ville s'inscrit pleinement dans la continuité de sa démarche de développement durable et de transition écologique respectueuse de son environnement et de son patrimoine.



Vue aérienne du site – Parcelle AW13

Le projet de réhabilitation et d'aménagement des nouveaux Services Techniques comporte ainsi de multiples enjeux :

- Un enjeu patrimonial
- Un enjeu environnemental
- Un enjeu fonctionnel d'optimisation des services
- Un enjeu de mise en conformité technique et réglementaire de bâtiments existants

Outre le réagencement intérieur complet des locaux en un ensemble d'espaces d'accueil du public, de bureaux, d'ateliers, de stockage, de circulation, de manutention et de locaux de vie dédiés au personnel, le projet a pour objectif le désamiantage des bâtiments, l'amélioration de leur performance énergétique et leur mise en conformité avec les obligations réglementaires en termes de sécurité incendie et d'accessibilité des Personnes à Mobilités Réduites (PMR).

Le projet s'inscrit dans une démarche de haute qualité environnementale (HQE). Il prévoit une amélioration significative de la performance énergétique par :

- Le raccordement au réseau de géothermie
- L'installation d'une isolation par l'extérieur et le remplacement de toutes les menuiseries
- Le traitement de l'air par des centrales à double flux
- Le curage complet des bâtiments et leur désamiantage
- La mise en accessibilité des locaux avec, entre autres, la création d'un ascenseur
- Le réagencement total des différents niveaux - sous-sol, rez-de-chaussée 1er étage - en locaux techniques d'ateliers, en espaces de stockage des matériaux liés aux activités des régies, en locaux de vie, de bureaux et salles de réunions
- La mise en place d'un éclairage à très basse consommation géré automatiquement
- L'utilisation de matériaux biosourcés
- La mise aux normes incendie de l'ensemble des locaux

Le cabinet d'architecture URUK V a élaboré l'avant-projet définitif en concertation avec les services communaux concernés. Cette démarche participative a permis de prendre en compte les besoins spécifiques et les contraintes du site.

À la suite de ces ateliers, plusieurs options supplémentaires ont été retenues afin d'améliorer la qualité globale du projet. Ces ajouts incluent :

- L'aménagement de deux plateaux supplémentaires pour accueillir d'autres services municipaux.*
- La création d'un local à vélos, d'un local poubelle et d'une aire de lavage.*

En résumé, ce projet de modernisation des infrastructures, de garantie de la sécurité et de l'accessibilité des lieux, et de réduction de leur empreinte écologique approche d'une phase opérationnelle où l'ensemble des déclarations administratives nécessaires à l'exécution du projet devront être déposées.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'avant-projet définitif de l'opération, détaillé en annexe, et de fixer l'enveloppe prévisionnelle des travaux à 5 270 730 € HT (juillet 2025),*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande de permis de construire valant démolition pour l'aménagement des nouveaux services techniques municipaux, sur la parcelle AW13*

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

Autre dossier important, toujours présenté par Gilles Melin : nous nous apprêtons à déposer le permis de requalification de l'immeuble qui accueillera notre futur centre technique municipal.

G.MELIN :

Il s'agit d'approuver l'avant-projet définitif qui fixe l'enveloppe prévisionnelle des travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette demande de permis de construire. On est dans la suite logique de ce que je viens d'énoncer avant puisque notre centre technique municipal est un centre technique qui a été construit dans les années 80 et qui en a eu les avantages mais qui en a maintenant un certain nombre d'inconvénients pour les gens qui y travaillent, pour la qualité de ce qu'ils peuvent mettre en place et bien sûr pour la consommation d'énergie. Comme cela a été présenté, l'objet est bien de pouvoir aménager comme cela a été décidé : d'acquérir le bâtiment d'Orange juste à côté de notre centre technique actuel. Je ne reviens sur la qualité du positionnement de ce centre technique, sur les Terres Saint-Lazare, à proximité des endroits de service que sont l'autoroute et les capacités à pouvoir couvrir la ville rapidement. C'est bien, pour une ville de 30 000 habitants, d'offrir à l'ensemble de ses agents une qualité de travail puisque nous avons pris le choix stratégique et politique de continuer d'avoir une régie. C'est important parce que cela nous donne de la réactivité par rapport à un grand nombre de services que nous rendons, soit à notre patrimoine, soit aux gens qui utilisent ce patrimoine. Sur les terres Saint-Lazare nous allons réhabiliter des nouveaux services techniques qui comprennent un enjeu patrimonial et environnemental, et l'optimisation fonctionnelle des services, et puis bien entendu de la conformité technique et réglementaire des bâtiments existants. Ce projet s'inscrit dans une démarche de haute qualité environnementale, on y revient tout le temps, HQE pour ceux qui maîtrisent ces acronymes. Raccordement au réseau de géothermie fait en partenariat avec la SEER, installation d'une isolation, traitement de l'air, curage complet des bâtiments et désamiantage, mise en accessibilité des locaux, réagencement total des différents niveaux (sous-sol, rez-de-chaussée et étage). Je veux rappeler que ce travail a été fait là aussi en partenariat avec les équipes du centre technique municipal, il y a eu une présentation à l'ensemble des délégués du personnel et une visite récente pour l'ensemble des agents. Il y a également la mise en place d'éclairages, l'utilisation de matériaux biosourcés, tout ce dont j'ai parlé tout à l'heure. Un cabinet d'architecture (URUK) a élaboré l'avant-projet définitif, ce qui nous permet d'en fixer les montants. À la suite de ces ateliers, plusieurs options supplémentaires ont été retenues : création d'un local pour les vélos, d'un local poubelles, d'une aire de lavage et l'aménagement de plateaux supplémentaires pour accueillir d'autres

services municipaux. Vous savez que les services municipaux, pour certains, sont contraints par la puissance des murs donc il nous faut là aussi mettre en place un certain nombre d'éléments. Nous avons aussi des servitudes qui sont liées à des risques inondations qui peuvent impacter notre réseau informatique et il serait sage que la gestion de ce réseau soit centralisée là où sera le nouveau centre technique. L'avant-projet définitif de l'opération détaillée comme cela a été fait s'élève à un montant de 5 270 730 € à valeur de juillet 2025.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents pour que nous puissions démarrer les travaux le plus rapidement possible.

S.RAFFALLI :

La délibération qui est présentée a un double objet : d'abord l'approbation de l'avant-projet définitif et ensuite l'autorisation qui m'est donnée pour déposer le permis de construire, qui sera instruit par nos services, qui vaut aussi démolition puisqu'il y a une toute petite partie du bâtiment qui sera rénové qui devra être déconstruite. Y-a-t-il des questions sur ce dossier dont on a parlé à de nombreuses reprises ? Gilles me dit que le sujet de la caserne des pompiers a été évoqué en commission donc que tout le monde soit rassuré, les pompiers restent dans les locaux municipaux d'aujourd'hui c'est-à-dire qu'il n'y a aucune intention de notre part de leur délivrer congé, contrairement à ce que l'on raconte ici ou là, en attendant – on leur souhaite – leur nouvelle caserne. C'est une bataille que je mène au Département et auprès du service d'incendie et de secours départemental, qui est une promesse qui a été formulée par les instances départementales et qui a du mal à trouver une réalité. Ce sont des locaux municipaux qui sont mis depuis plus de 20 ans à disposition d'un service départemental gratuitement, ce sont les Rissois qui payent.

S.DJANARTHANY :

Monsieur Gilles Melin, il y a déjà eu une modification en 2022 du PLU et ensuite il y a une révision de ce même PLU en 2023.

S.RAFFALLI :

C'est la délibération d'après.

S.DJANARTHANY :

Ah pardon, excusez-moi.

E.COUTURIER :

J'ai une question : la somme est assez importante, y-a-t-il a des subventions ou des demandes de subventions ?

S.RAFFALLI :

C'est un dossier presque exemplaire puisque c'est la résorption d'une friche industrielle pour renforcer un service public, relié à un puits de géothermie donc à une énergie propre, à une énergie renouvelable. Cela devrait faire l'objet de subventions du fonds vert que j'ai évoqué à l'instant mais compte tenu du contexte budgétaire, il va falloir beaucoup de conviction pour obtenir les financements espérés. Par ailleurs vous avez un contrat entre la commune et le département – toutes les communes peuvent en bénéficier – qui va abonder le budget nécessaire pour la réalisation de ce nouvel équipement. Je me tourne vers le Directeur général des services mais sur le 1,8 M € du contrat départemental, que l'on appelle le contrat Terre d'avenir, un peu plus d'un million est consacré à ce dossier. 1,3 M€.

C.TISSERAND :

J'aurais voulu poser deux questions : la première, je voulais savoir ce que devient l'ancien service technique et la deuxième question concerne l'ancien bâtiment en plus du nouveau

bâtiment qui va être fait pour les services techniques. Monsieur Melin nous avait dit qu'Orange détenait ça, par la suite allez-vous racheter ce bâtiment en plus ?

S.RAFFALLI :

C'est le même bâtiment mais vous avez raison, à l'intérieur du bâtiment que nous avons déjà acheté vous avez encore une petite servitude sur une surface, je crois, de 300 m² avec un équipement Orange qui est toujours actif. Il est probable qu'à moyen terme, compte tenu de l'évolution des technologies, Orange libère ces espaces et à ce moment-là on se portera acquéreur. Cela me permet d'indiquer au conseil qu'Orange participera au financement des opérations de requalification du bâtiment puisque c'est une forme de copropriété entre eux et nous, ils paieront une petite quote-part des travaux dont on parle et que l'on approuve ce soir.

S'agissant des anciens services techniques, cela me donne là aussi l'occasion de rappeler que ce nouvel équipement est dans un environnement que l'on appelle les Terres Saint-Lazare qui est en pleine mutation. Cela a longtemps été une zone exclusivement d'activités artisanales, économiques, industrielles, logistiques et c'est aujourd'hui une zone mixte mais si on fait le détail des évolutions visibles alentour, beaucoup de choses sont actives. Il y a notamment le travail que l'on est en train d'opérer sur le parc de la Theuillerie, la rénovation complète de l'ancienne friche de bureaux des Rosiers transformés en logements intermédiaires avec la Caisse des dépôts et Nexity ; devrait s'installer avant la fin de l'année un Carrefour Market dans les locaux commerciaux du rez-de-chaussée et les développements résidentiels ont été livrés aussi, la nouvelle copropriété de Quanim sur les anciens terrains des services techniques, c'était votre question. On peut en lisière aussi évoquer la requalification de la route de Grigny avec l'arrivée du TZen4, un peu plus loin le gymnase que nous avons refait, qui bénéficie à la fois aux sections de l'USRO mais aussi aux collégiens, l'aire de jeu attenante, et on peut évoquer aussi la gestion très active du centre d'affaires des IRIS, qui participe de la dynamique économique et de service public de notre territoire. Enfin, des choses qui ne sont pas visibles encore aujourd'hui mais que nous travaillons avec notre intercommunalité, c'est la requalification des espaces publics des 14 hectares du périmètre des Terres Saint-Lazare (la reprise des réseaux d'assainissement, d'eau potable, les rues, les trottoirs, l'éclairage, l'électricité, etc.), c'est une mutation qui est en train de s'opérer. Elle se fait d'ailleurs en miroir à ce qui se passe sur la ville voisine puisqu'autour de la gare de Grigny centre, sous l'impulsion de la commune voisine, toute une requalification s'opère à proximité de la grande copropriété de Grigny 2 qui, elle aussi, fait l'objet d'une aide publique considérable au travers d'un plan de sauvegarde un peu exceptionnel que l'on appelle un ORCOD-IN. C'est donc tout ce secteur autour d'une gare importante pour notre territoire qui est en mutation et l'installation de nos nouveaux services techniques – d'ailleurs à proximité de l'ancien, d'était une forte demande de nos agents – est un élément de plus dans ce faisceau d'interventions qui à terme, je crois, seront positives pour les habitants de nos deux communes.

Je veux insister aussi sur ce qu'a dit Gilles Melin : cet investissement est lourd, cela a été rappelé, les montants ont été indiqués, et c'est pour nos agents. 80 agents sont actifs chaque jour au sein de nos services techniques, c'est une véritable ode au service public. De nombreux métiers sont exercés par nos agents, qui pourraient être délégués au privé, et nous avons fait le choix avec cet investissement de signifier le renforcement de notre régie, c'est-à-dire d'une intégration au sein de nos propres services municipaux d'un certain nombre de métiers qui sont utiles aussi à la maintenance, à l'entretien de nos équipements publics et parfois à la construction puisqu'une maîtrise d'ouvrage aujourd'hui s'est consolidée autour de notre nouveau Directeur des services techniques, qui est aussi à souligner. Pas mal de services support pourront aussi basculer là-bas, il n'y a pas uniquement les services techniques, le bâtiment est très confortable, on a pu le vérifier en présentant l'ensemble des plans aux agents il y a quelques jours. Une série de services supports sont aujourd'hui dans les bâtiments de la mairie principale ou de la mairie annexe et pourront basculer là-bas, ce qui permettra aussi d'améliorer l'accueil des usagers dans les services d'accueil de la mairie principale et de la mairie annexe. Ce n'est pas du luxe que d'organiser mieux l'accueil des Rissois dans nos différents services, je pense notamment à l'accueil en mairie principale où

l'on peut faire mieux. Nous allons gagner beaucoup de place, ce qui nous permettra de travailler le confort d'accueil, la confidentialité, etc., notamment sur les services régaliens de l'état civil.

C.TISSERAND :

Par rapport au local qui se trouve rue du 8 mai, l'ancienne médiathèque, vous pensiez y mettre quoi ?

S.RAFFALLI :

Oui c'est le même sujet, ce sont les chaises musicales de l'organisation de nos services : on va basculer le centre communal d'action sociale là-bas, notre CCAS va intégrer ces locaux de 250 m², cela fait partie des soupapes supplémentaires que l'on aura dans le bâtiment de la mairie principale. Cela pourrait être réalisé d'ici 6 mois donc avant la réception de notre nouveau CTM.

Pas de difficulté sur ce dossier ? Unanimité du conseil ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'avant-projet définitif de l'opération d'aménagement des nouveaux Services Techniques - sis sur la parcelle AW13 - rue Copernic, annexé à la présente délibération.

PRECISE que l'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 5 270 730,00 euros H.T. (juillet 2025).

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre l'opération et à signer tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande de permis de construire valant démolition pour l'aménagement des nouveaux Services Techniques Municipaux, sur la parcelle AW13.

7. Modification du Plan Local d'Urbanisme n° 1 – Décision relative à la non-réalisation d'une évaluation environnementale suite à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe)

La commune de Ris-Orangis a approuvé le 21 février 2019 le dossier de révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Lors du Conseil municipal en date du 15 février 2022, Monsieur le Maire a informé en séance le lancement de la modification du PLU afin de :

- Compléter et réajuster le règlement et les planches graphiques afin de corriger des erreurs matérielles,*
- Intégrer au PLU les mises à jour qui sont intervenues,*
- Permettre des adaptations ponctuelles du règlement, dans le respect du champ d'application de la procédure de modification prévue par le code de l'urbanisme et des objectifs fixés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).*

Dans le cadre de la procédure de modification du PLU, la saisine de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) est obligatoire afin de solliciter une demande d'examen au cas par cas. Cette démarche a pour but d'analyser les impacts de la modification du PLU susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Ainsi, au titre des articles R.104-33 et suivants du Code de l'urbanisme, la ville de Ris-Orangis a saisi l'autorité environnementale le 19 mai 2025 pour avis conforme qui en a accusé réception le 2 juin 2025.

A l'appui de cette demande, un dossier détaillant l'objet de la procédure, son caractère d'intérêt général et l'analyse de la sensibilité environnementale du site du projet a été fourni.

A l'issue de cette saisine, l'autorité environnementale a rendu un avis conforme en date du 1er août 2025 référencé N° MRAe AKIF-2025-052 qui établit que la modification n°1 du PLU de la ville de Ris-Orangis n'est pas soumise à l'évaluation environnementale.

Une fois l'avis rendu, il appartient donc à la ville, conformément à l'article R 104-33 du Code de l'urbanisme, de prendre une décision.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer pour dispenser la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme n° 1 d'évaluation environnementale.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

On passe au dossier 7 évoqué par Monsieur Djanarthany, qui concerne la modification du plan local d'urbanisme.

G.MELIN :

C'est bien une modification et non pas une révision du PLU. Nous avons décidé de modifier ce PLU le 15 février 2022 de façon à réajuster le règlement d'un certain nombre d'éléments. Dans le cadre de cette procédure de modification du PLU, nous avons l'obligation de saisir la mission régionale d'autorité environnement, la MRAe. Cette démarche a pour but d'analyser l'impact de la modification de ce PLU et des incidences qu'il peut avoir sur l'environnement. Cette demande a été faite et, à l'issue de cette saisine, l'autorité environnementale a rendu un avis conforme en date du 1er août 2025 qui établit que la modification numéro 1 de notre PLU n'est pas soumise à évaluation environnementale. Cet avis étant rendu, il nous faut prendre la décision donc il vous est proposé de délibérer pour dispenser cette procédure de modification du plan local d'urbanisme numéro 1 de l'évaluation environnementale. Je peux rappeler en quoi consistaient principalement ces modifications, cela vous répondra peut-être directement. D'abord il y avait la création d'une OAP. Qu'est-ce qu'une OAP ? Une orientation d'aménagement et de programmation qui concerne l'habitat, c'était principalement pour améliorer la qualité de l'habitat, la taille des appartements, la taille des balcons, le coefficient de luminosité. Ce sont des choses qui ont été intégrées à cette modification du PLU qui nous sert, lorsque des promoteurs viennent, à avoir des éléments conséquents pour pouvoir répondre ou non à l'acceptation des permis de construire. C'est également la mise à jour des réglementations d'urbanisme : vous savez bien qu'en France des réglementations vont au fil de l'eau donc il est important de les prendre en compte et cette modification les saisit. C'est également la volonté d'un plan d'alignement au droit des établissements Gitton dans la rue Pierre-Brossolette, dans sa partie la plus proche de la Nationale 7. Il y a également l'ouverture d'une zone culturelle puisque sur la rue Jean-Moulin on a une concentration de l'ensemble des bâtiments de culte et il était important que dans cette modification on puisse manifester ce statut particulier. C'était également un moyen de limiter – je ne sais pas comment le dire en français parce que les gens parlent de Black kitchen – toutes ces cuisines un peu sauvages qui apparaissent dans certains endroits où les gens se mettent à faire de la cuisine et à la vendre soit au voisin soit à la livrer. Cette modification de notre PLU nous permet d'avoir un argument sur cet aspect-là. Je ne sais pas si cela anticipe les questionnements que vous aviez.

S.RAFFALLI :

Avez-vous d'autres demandes de précisions sur ce sujet ? Sachant qu'une révision générale est en cours, qui commence tout juste, et fera l'objet de présentations, de débats, ultérieurement. C'est le fameux PLU Habiter la terre que nous avons lancé il y a quelques mois.

Unanimité du conseil sur la modification.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

PREND ACTE de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Ile-de-France de dispenser le projet de modification n°1 du PLU de Ris-Orangis d'évaluation environnementale.

DECIDE de ne pas réaliser d'évaluation environnementale pour la modification du PLU n° 1.

DIT qu'en application des articles R 153-20 à R 153-22 du Code de l'urbanisme, la délibération sera affichée pendant un mois à l'Hôtel de ville.

8. Secteur élargi de l'hippodrome - Autorisation de signature de l'avenant n°8 à la convention d'intervention foncière conclue le 10 septembre 2012 avec l'Établissement Public Foncier d'Ile-de France, la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et la Ville de Bondoufle

Une convention d'intervention foncière a été conclue le 10 septembre 2012 entre l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), la Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne, aux droits et obligations de laquelle vient la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et les Communes de Bondoufle et de Ris-Orangis.

Le secteur d'intervention sur lequel porte la convention, d'une superficie de 90 hectares, correspond au terrain de l'ancien hippodrome, élargi aux friches économiques situées en bordure (anciennes usines LU). Ce foncier est entièrement maîtrisé depuis 2014.

A travers cette convention, les collectivités ont souhaité se donner les moyens d'une politique ambitieuse en matière de développement économique sur un secteur stratégique d'intérêt métropolitain.

Suite à l'abandon du projet de Grand Stade de Rugby, et à la prise d'initiative d'un projet par Grand Paris Aménagement, des études partenariales ont été engagées afin de définir un vaste projet pour lequel une programmation reste à définir.

Sept avenants à la convention initiale ont été signés respectivement les 20 juin 2013, 9 décembre 2014, 8 septembre 2020, 22 décembre 2021, 28 décembre 2022, 15 décembre 2023 et 17 décembre 2024.

La convention arrivant à échéance le 31 décembre 2025, il est proposé de proroger d'un an et demi la convention d'intervention foncière, soit jusqu'au 30 juin 2027.

Cet avenant a ainsi pour objet de permettre aux collectivités de finaliser les études, d'opérer les arbitrages nécessaires à sa mise en œuvre et de fixer un calendrier opérationnel. Le partenariat pourra ensuite se poursuivre dans le cadre d'une convention renouvelée.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de l'avenant n°8 à la convention d'intervention foncière conclue le 10 septembre 2012 avec l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, la Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne (aux droits et obligations de laquelle vient la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart) et la Ville de Bondoufle, visant à proroger la durée de ladite convention jusqu'au 30 juin 2027,*
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et la Ville de Bondoufle, l'avenant n°8 à la convention susmentionnée, ainsi que tout document s'y rapportant.*

S.RAFFALLI :

Ce point concerne la convention de portage que nous avons examinée hier en Conseil communautaire. Convention de portage à passer avec l'EPFIF, l'Établissement public foncier d'Ile-de-France, et l'agglomération pour le portage de l'hippodrome.

G.MELIN :

Nous devons déjà être au 5^{ème} ou 6^{ème} avenant à cette convention. Je ne vais pas en redétailler les principes, nous l'avons déjà abordé en commission. Cela permet que l'EPFIF porte ce foncier, il ne nous coûte malheureusement rien pour l'instant mais il ne nous rapporte pas grand-chose non plus. La question est d'avoir cet établissement public qui porte ce foncier et, notre convention arrivant à échéance au 31 décembre de cette année, il vous est proposé de la prolonger d'un an et demi donc de la conduire jusqu'au 30 juin 2027.

Autorisation doit être donnée à Monsieur le Maire pour faire les démarches dans ce sens.

S.RAFFALLI :

La demande de portage est effectuée par l'agglomération, c'est l'agglomération qui est demanderesse et la ville interviendra à l'acte de portage mais elle n'est pas au premier rang de cette demande. Cela suscite des interrogations ? Y-a-t-il eu des échanges à ce sujet en commission ?

G.MELIN :

Oui, c'était de savoir si ça nous coûtait quelque chose et qui payait.

S.RAFFALLI :

Unanimité pour la prorogation du portage ? Je vous remercie. Non ? Monsieur Stillen abstention, vous connaissez la motivation ?

C.TISSERAND :

Serait-il possible d'avoir une copie de la convention initiale parce qu'on ne connaît pas la convention ? On me dit que le portage est assez cher et que les communes doivent supporter les frais de gestion, si on paye les coûts de gestion, dans quelle ligne doit-on les retrouver ?

S.RAFFALLI :

Nous avons passé la convention d'origine en 2012 au moment où nous avons été retenus par la Fédération française de rugby, vous vous en souvenez ? France Galop accepte de céder à l'agglomération Évry-Centre-Essonne ce foncier de 80 hectares à l'occasion de l'élaboration de ce projet. La convention est publique donc s'il y a besoin on vous la transmettra, et vous avez raison, je pense que l'on peut être d'accord avec la remarque : les frais de gestion supportés en réalité sont intégrés au portage donc au bout du bout c'est bien l'agglomération qui supportera la charge. C'est d'ailleurs pour cela que l'on met à disposition contre un prix l'équipement, l'utilisation, auprès notamment de maisons de production pour des clips, des films, des séries, etc., donc cela amortit un peu (un peu seulement) des coûts de gestion. L'EPFIF a un avantage : vous n'êtes pas obligé de déboursier l'argent immédiatement mais au bout du compte c'est la collectivité qui fait la demande à l'EPFIF qui paiera le prix du terrain + les frais de portage. Cela renvoie à la nécessité de rapidement valoriser ce foncier parce que si on reste à porter ce foncier sans projet, cela veut dire que l'on devra un jour déboursier le prix et intégrer les frais de portage. Il y a aussi cette responsabilité que nous avons, c'est pour cela qu'on se bat comme des beaux diables pour essayer de convaincre un investisseur de s'installer chez nous. C'est tout le projet PSG plus récemment, etc., et cela vaut pour l'hippodrome comme pour Lu qui restent des actifs fonciers très attractifs mais pour plein de raisons jusqu'à présent – et parce qu'on n'a pas voulu les brader non plus pour n'importe quel projet – cela reste porté par la Région ou par le démembrement de la Région.

Pas de difficulté sur la prorogation du portage ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR 30 VOIX POUR

ET 1 ABSTENTION

(Laurent Stillen)

APPROUVE les termes de l'avenant n°8 à la convention d'intervention foncière conclue le 10 septembre 2012 avec l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, la Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne (aux droits et obligations de laquelle vient la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart), et la Ville de Bondoufle, visant à proroger la durée de ladite convention jusqu'au 30 juin 2027.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, et la Ville de Bondoufle, l'avenant n°8 à la convention susmentionnée, ainsi que tout document s'y rapportant.

9. Retrait de la délibération n°2025/290 du 24 septembre 2025 relative à la cession de l'ensemble immobilier situé 5-7, place Alphonse Daudet à Ris-Orangis

Déclassement du domaine public communal de l'ensemble immobilier situé 5-7, place Alphonse Daudet à Ris-Orangis

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à la cession de l'ensemble immobilier situé 5-7, place Alphonse Daudet à Ris-Orangis

Lors de la séance du Conseil municipal du 24 septembre 2025, la Ville de Ris-Orangis a adopté la délibération n°2025/290 autorisant la cession de l'ensemble immobilier situé 5-7, place Alphonse Daudet. Cette décision s'inscrivait dans une démarche de rationalisation du patrimoine communal, le bien étant libre de toute occupation et ne répondant à aucun besoin identifié de la collectivité.

Cette délibération identifiait un acquéreur à savoir la SCI Daudet et précisait les modalités de cession, notamment un prix conforme à l'estimation des services des Domaines ainsi qu'une promesse de vente assortie d'une condition suspensive liée à l'obtention d'un prêt. Toutefois, cette première orientation a été réexaminée à la lumière des échanges intervenus en séance et de la retranscription de la séance via Facebook.

En effet, si une proposition d'acquisition a été faite en séance par l'intermédiaire d'un élu, des propositions ont également été adressées par des particuliers qui ont visionné la séance du Conseil municipal.

Dans ce cadre, la Commune a proposé à l'ensemble des acquéreurs intéressés une visite groupée du bien le 3 octobre 2025 au cours duquel les diagnostics techniques réalisés durant l'été 2025, ont été présentés puis envoyés.

À la suite de cette visite, les personnes ont confirmé leur intérêt en proposant un prix d'acquisition supérieur à 232 000 €, prix rendu public lors de la séance afin de maximiser leur « chance » d'achat. Par ailleurs, il a été fait part à la SCI Daudet d'une impossibilité de conclure l'acte au prix de 232 000 €. Au regard de l'allongement des délais liés à l'étude des nouvelles offres, la SCI Daudet a fait part de son souhait de ne pas maintenir son offre.

Au-delà du prix, il était demandé de pouvoir justifier de la capacité financière pour conclure l'acte de vente avant la fin de l'année 2025. Autrement dit, cette modalité précisée comme modalité déterminante pour la Commune fait obstacle à retenir une proposition d'acquisition sous réserve d'obtention de prêt.

Aussi, au regard des prix proposés, l'offre la plus élevée est d'un montant de 240 000 € net vendeur. Elle est formulée par Monsieur Chakir. Son projet d'acquisition s'inscrit dans le cadre d'un parcours résidentiel. En effet, son projet est de réhabiliter le bâti existant en maison principale pour lui et pour sa famille.

La perspective de vente supérieure à l'avis des services des 213 500 € (avis du 2 juillet 2025) est donc confirmée, dans l'intérêt de la Ville.

Dans ce nouveau contexte, il convient donc de retirer la délibération du 24 septembre 2025 afin de réexaminer les conditions de cession dans un cadre élargi et conforme aux principes de bonne gestion du domaine communal.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- *De retirer la délibération n°2025/290 du 24 septembre 2025 relative à la cession de l'ensemble immobilier situé 5-7, place Alphonse Daudet.*

Par ailleurs, ce bien était anciennement occupé par les services de la Police Nationale. Toutefois, cet ensemble immobilier concerné ne fait désormais plus l'objet d'une affectation à l'usage public. En effet, les services de la police nationale n'occupent plus les lieux. De plus, le bien est libre de toute occupation.

Afin de procéder à la vente, compte tenu de cette désaffectation certaine, il convient de procéder à son déclassement du domaine public communal.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- *De prononcer le déclassement du domaine public de l'ensemble immobilier situé 5-7 place Alphonse Daudet.*

À l'issue de la délibération décidant du déclassement, il sera proposé par une délibération distincte au Conseil municipal :

- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la cession de l'ensemble immobilier situé 5-7, place Alphonse Daudet à Ris-Orangis.*
- *De décider de la cession au prix de 240 000 € net vendeur.*
- *De préciser que l'acte de vente comportera une clause résolutoire en cas de décision d'annulation de la délibération prononcée par jugement devenu définitif.*
- *De préciser que les frais dus au titre de l'acte notarié seront acquittés par l'acquéreur.*
- *De rappeler que la présente cession sera annexée au bilan des opérations foncières de l'année d'exécution.*

S.RAFFALLI :

Cela concerne un dossier que l'on a évoqué au dernier conseil municipal, qui a fait grand bruit et qui a donné lieu à un débat public assez délétère ces derniers jours. On va essayer de remettre l'église au milieu du village en expliquant précisément ce qui se passe dans un dossier extrêmement banal, classique je dirais, de cession d'un actif immobilier appartenant à la municipalité.

G.MELIN :

La délibération comprend trois points : un point de retrait de la délibération du 24 septembre 2025 relative à la cession de cet ensemble immobilier situé au 5-7 place Alphonse-Daudet à Ris-Orangis ; de fournir un déclassement du domaine public communal de l'ensemble immobilier puisque ce bâtiment a été occupé un temps par un commissariat de police donc il est obligatoire de satisfaire à ce déclassement ; et l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les documents relatifs à la cession de l'ensemble immobilier que je viens de nommer. Lors de notre séance du conseil municipal du 24 septembre 2025 nous avons adopté une délibération de cession qui identifie un acquéreur, à savoir la SCI Daudet, et précise les modalités de cession. Le prix était conforme aux estimations des Domaines et cette orientation a été réexaminée à la lumière des échanges intervenus lors de la séance et de la retransmission de notre séance du conseil municipal via Facebook. Si une proposition d'acquisition a été faite en séance par l'intermédiaire d'un élu, des propositions ont également été adressées par des particuliers qui ont visionné cette séance de notre conseil municipal. Dans ce cadre, la commune a proposé à l'ensemble des acquéreurs intéressés une visite groupée du bien le 3 octobre 2025, durant laquelle on a fourni les diagnostics techniques réalisés durant l'été précédent. À la suite de cette visite des personnes ont confirmé leur intérêt proposant un prix d'acquisition supérieur à 232 000 €, prix rendu public lors de la séance, afin de maximiser leurs chances d'achat. Par ailleurs il a été fait part à la SCI Daudet d'une impossibilité de conclure l'acte au prix de de 232 000 € et au regard de l'allongement des délais liés à l'étude des nouvelles offres, la SCI Daudet a fait part de son

souhait de ne pas maintenir son offre. Au-delà du prix, il était demandé de pouvoir justifier d'une capacité financière pour conclure l'acte de vente avant la fin de l'année 2025, autrement dit cette modalité précisait comme modalité déterminante que la commune fait obstacle à retenir une proposition d'acquisition sous réserve d'obtention d'un prêt. Ainsi, au regard des prix proposés, l'offre la plus élevée est d'un montant de 240 000 € net vendeur – je rappelle que c'étaient 232 000€ au départ – et elle est formulée par Monsieur Chakir. Son projet d'acquisition s'inscrit dans le cadre d'un parcours résidentiel, en effet son projet est de réhabiliter ce bâti existant en maison principale pour lui et sa famille. La perspective de vente étant supérieure à l'avis des services (213 500 €), elle est donc confirmée dans l'intérêt de la ville.

Il vous est donc proposé de retirer la délibération du 24 septembre 2025 afin de pouvoir procéder à la vente prochaine ; de mettre en place le déclassement du domaine public communal de l'ensemble que je viens de citer et d'autoriser Monsieur le Maire à engager une nouvelle procédure de cession de cet ensemble.

S.RAFFALLI :

Il ne faut surtout pas que l'on transforme notre conseil municipal en salle des enchères et que je me transforme en commissaire-priseur mais nous avons fait monter les prix grâce aux débats au sein du conseil municipal puisque. Comme Gilles vient de le rappeler, prix des Domaines 213 000 €, nous avons un acheteur à 232 000 €, ce qui était déjà au-dessus du prix des Domaines et suite à la séance précédente du conseil municipal, d'autres acheteurs se sont présentés à nous et nous avons choisi le plus offrant en veillant tout de même à ce qu'il y ait une garantie d'achat. Pour être clair, est-ce qu'il y avait des sous sur son compte, donc c'est le cas. Nous allons vendre ce bien à 240 000 € c'est-à-dire à 9 % au-dessus du prix des Domaines, c'est une belle réalisation de l'actif municipal sur des bâtiments qui sont non pas en ruines mais très dégradés, il y a beaucoup de travail dedans donc si la personne veut l'habiter ou la mettre en location, il y aura beaucoup de travaux à réaliser. Cela ne nécessitait pas des tracts ordures sur l'espace public, franchement. Ce n'est pas bon pour le débat public et l'image de notre ville parce que les choses se sont déroulées tout à fait normalement. D'ailleurs il ne faut pas confondre son rôle de conseiller municipal avec sa propre profession, sinon cela s'appelle un conflit d'intérêt, donc je mets en garde tout le monde.

C A.HENNI :

En ce qui me concerne je ne suis pas agent immobilier et je n'ai pas de copains donc je ne vais pas revenir dessus. Je ne sais pas ce qu'en pensent mes amis parce que je n'ai pas eu le temps de discuter avec eux sur la question mais je suis d'accord sur le fait que c'est une belle acquisition mais on pense que c'était un bien où l'on pourrait faire autre chose. J'ai bien entendu qu'il y avait beaucoup de travaux et que cela coûterait cher mais je considère que l'on peut faire autre chose. J'en ai déjà parlé, même si j'ai entendu Aurélie qui disait que c'est une mauvaise bonne idée sur l'idée d'un hébergement d'urgence.

Je voulais intervenir sur deux autres choses qui me semblent importantes pour ceux qui sont de nouveau à Ris-Orangis – j'en profite, je digresse un peu comme d'habitude – car tout à l'heure Monsieur le Maire et moi étions à la Préfecture et j'ai apprécié son intervention sur l'idée des services publics. Il disait que l'on devait faire face à l'absence ou au délestage de l'État sur les responsabilités d'une collectivité qui doit prendre en charge plein de choses pour répondre aux manquements de l'État pour faire court. J'ai bien apprécié, je ne pouvais pas intervenir en ce sens parce que je n'y étais pas en tant qu'élu mais j'ai bien apprécié. Cela me permet de rappeler que le service public présent dans ce lieu avant, de mémoire, était un commissariat, vous le dites. De mémoire aussi, ce commissariat a ensuite été rue de la Fontaine, il y avait un partage entre la police municipale et la police locale L'idée c'était qu'il y avait un commissariat de police à Ris-Orangis et, encore une fois, on a fait croire à la municipalité que l'on pouvait travailler ensemble, que l'on pouvait mettre des choses ensemble. Une fois encore l'État se sauve, se déleste et c'est encore à la collectivité de prendre en charge les choses. La crise que nous traversons est multiple, ce sont des sur-

crises qui s'ajoutent les unes après les autres, il n'y a pas une seule crise et sur la question du service public – on parlait tout à l'heure de la façon dont on pouvait travailler sur les formes de délinquance et les débats qui s'organisent aujourd'hui autour du narcotrafic et autres – je ne vois pas pourquoi Ris-Orangis avait à un moment donné un commissariat et qu'aujourd'hui il n'y en a plus. Si ce n'est pas une trahison des services de l'État qui disent « On n'a plus de moyens donc la collectivité débrouillez-vous », c'est à chaque fois pareil ! Je voulais rappeler cette histoire de commissariat pour les nouveaux Rissois qui étaient là : on avait un service public, ils n'étaient pas nombreux les policiers, il ne faut pas non plus exagérer, mais il y avait un commissariat. C'était un commissariat de proximité c'est-à-dire que les gens qui étaient à l'intérieur de ce commissariat connaissaient les habitants, ils discutaient avec eux, ils connaissaient même les jeunes. Il y avait un rapport plutôt bon, je ne veux pas dire sympathique, ce n'est pas vrai, mais une relation respectueuse.

S.RAFFALLI :

Pour être tout à fait juste ce n'était pas un commissariat, c'était un bureau de la police nationale qui est une annexe du commissariat d'Évry. C'était une petite unité de police nationale mais c'était très utile et à l'époque on n'était pas doté comme on l'est aujourd'hui d'une police municipale aussi importante, même si elle a été créée en 1995.

Y-a-t-il d'autres remarques ?

G.MELIN :

Je voudrais rebondir sur ce qu'a dit monsieur Henni sur la situation que l'on vit actuellement et sur celle qui est en train de se mettre en place : on va être en première ligne. On est en première ligne sur plein de fronts, c'est cela qui est inquiétant et il va falloir que l'on fasse front commun justement. Quand on voit ce que l'on disait tout à l'heure rien que sur la partie environnementale/écologique et le désengagement, la déficience qui s'installe – on ne veut pas parler de la santé, etc., bref ! – cela veut dire qu'il va falloir que l'on se batte sérieusement ensemble. C'est un vrai challenge qui nous attend parce qu'on sent bien que si cette digue se rompt, cela pourrait être vite catastrophique et il nous faut avoir les reins solides malgré des contingences et des conditions financières qui sont dégradées et dégradantes, il va falloir que l'on soit encore plus inventifs, de savoir comment demain cela ne parte pas en cacahuète.

C A.HENNI :

La question que vous soulevez c'est que la commune aujourd'hui – j'en ai déjà parlé ici, je le redis encore – est l'un des derniers lieux de démocratie et de résistance et il y a intérêt, dans les conditions dans lesquelles on se trouve... Je regrette que mes deux colistiers ne soient pas là, ceux qui ont fait le scandale, je me permets de rappeler que si demain il y avait au pouvoir l'arrivée des extrêmes droites et de la droite dure – parce que c'est la même chose – et qu'important les ragots prononcés par des concurrents actuellement sur la ville, si demain ces personnes venaient au pouvoir, ils nommeraient des Préfets. Ces Préfets nommeraient à leur tour à la tête de la police des gens qui leur ressemblent, l'Éducation nationale prendrait aussi un coup, la culture prendrait un coup, c'est-à-dire au travers d'une logique qui n'est pas la nôtre, en tout cas qui n'est pas la mienne. Il faut donc bien mesurer que d'un seul coup l'État serait représenté par des personnes avec des tendances politiques comme celle-là. Je ne crois pas que ça le devienne, on me dit que je me trompe mais moi je suis toujours optimiste mais si demain cela devait arriver, il n'y a que la commune, il n'y aura rien d'autre que la commune, pour résister et il n'y aura rien d'autre que la commune qui soit le lieu de démocratie. Et qu'est-ce qu'elle va prendre ? Là je suis d'accord Gilles et s'il n'y a pas d'unité, alors c'est une catastrophe. En tout cas c'est en ce sens que nous enverrons un courrier à la majorité municipale et à Monsieur le Maire.

S.RAFFALLI :

Jé ne veux pas prolonger le débat mais puisque Monsieur Amar Henni l'évoque, c'est vrai que nous étions ensemble il y a quelques heures à l'invitation de Madame la Préfète. Nous étions en Préfecture en présence de Monsieur le Procureur, du Directeur départemental de la sécurité publique, d'un certain nombre de cadres de l'Éducation nationale, de l'ARS, etc., tous les services de l'État. Le maire de Grigny et moi-même étions invités, après le drame survenu le 29 septembre dernier avec la mort de Mamadou, pour réfléchir à la question des rixes. Je ne veux pas vous faire un compte-rendu de 3 heures de discussions qui étaient très éclairantes sur l'état des forces mais tout au long de la discussion on a pu, en pointillés, se rendre compte de la déliquescence de services qui existaient autrefois, qui ont pu amortir les risques que l'on essaie aujourd'hui de traiter, de cette violence au sein de notre jeunesse, et notamment de la protection judiciaire de la jeunesse qui est un service d'État et les services de prévention qui sont en principe des obligations pour les départements. On parle de la police nationale mais il y a aussi tous les outils de prévention qui travaillent auprès de notre jeunesse, qui est parfois en déviance et en grande difficulté, en grande vulnérabilité. C'était très intéressant de voir comment on essayait de restaurer des services qui existaient autrefois sous une autre forme, on appelle ça maintenant une cellule de suivi individualisé mais en réalité ce sont des services qui existaient déjà. Donc on va s'y coller et on sera toujours aussi volontaire donc on donnera de notre énergie à la fois communale et intercommunale sur ce sujet majeur mais il est vrai que ça fait beaucoup de choses à porter pour le bloc local parce qu'il faut aussi que notre agglomération se mette à ces sujets. On a un peu digressé mais c'est bien puisqu'on était sur la vente de cet immeuble place Daudet. Y-a-t-il des votes différents de la fois précédente ? Vous a-t-on convaincus, Madame Tisserand, sur la pertinence de cette cession compte tenu du nouveau prix ?

C.TISSERAND :

Personnellement – on n'est pas tous d'accord – je trouve la démarche tout à fait bonne, par contre au-delà de la vente, la première fois il n'y a pas eu de déclassement du domaine public communal, est-ce normal ?

S.RAFFALLI :

Il faut oublier l'ancienne délibération, elle est complètement caduque.

C.TISSERAND :

Donc à chaque fois c'est une nouvelle délibération ?

S.RAFFALLI :

Oui on a totalement révisé la délibération précédente, elle ne vaut plus. Là on approuve le déclassement parce que c'est un préalable obligatoire avant la cession à un privé.

C.TISSERAND :

D'accord. J'avais une deuxième question qui n'a pas trop à voir avec ça : au niveau de l'Assemblée nationale, le Ministre a suggéré – il a été très évasif – que certaines mairies pouvaient remettre la taxe locative. Pensez-vous qu'à Ris on va avoir de nouveau la taxe locative ?

S.RAFFALLI :

La taxe d'habitation ? Il faudra que tous les candidats à la municipale se déterminent sur la question fiscale, c'est la moindre des choses donc il faut avancer avec transparence sur ce sujet. J'espère que tous les candidats le feront, en tout cas ce n'est pas l'intention de la municipalité actuelle. Est-ce que nous on allait le faire ? Pas à la veille des élections, c'est peu probable. La question de l'autonomie fiscale et de la capacité à conserver notre

souveraineté et notre autonomie est un vrai sujet, il y a un mouvement de recentrage près de l'État. C'est-à-dire que l'État est un pécurieux donc il est de plus en plus velléitaire et il fait une pression maximale sur les collectivités. C'est tout le débat que vous entendez aujourd'hui au salon des Maires, vraie inquiétude + la quasi-faillite de la moitié des départements. Donc non, en tout cas pas avant mars prochain, il n'y aura pas d'instauration de la taxe d'habitation. Après mars nos successeurs pourront décider de ce qu'ils feront mais il nous reste encore quelques mois de mandat, quelques semaines de mandat. En tout cas pour la majorité actuelle c'est tout ce que je peux prendre comme engagement.

Sur la cession, il faut trois votes : retrait, déclassement et autorisation de cession. Y-a-t-il des votes contre ? Une abstention ? Sur le dernier, abstention de tout le groupe Ensemble ? Très bien. Madame Tisserand également abstention ? Une abstention, sinon contre ? Vous pour et votre mandant abstention. Parfait. Merci beaucoup.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

RAPPORTE la délibération n°2025/290 du 24 septembre 2025 relative à la cession de l'ensemble immobilier situé 5-7, place Alphonse Daudet à Ris-Orangis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR 30 VOIX POUR

ET 1 ABSTENTION

(Laurent Stillen)

PREND ACTE de la désaffectation de l'ensemble immobilier situé 5-7, place Alphonse Daudet à Ris-Orangis, précédemment affecté à un usage public.

DÉCIDE de prononcer le déclassement dudit bien du domaine public communal, afin de permettre sa cession dans le cadre du domaine privé de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR 26 VOIX POUR

ET 5 ABSTENTIONS

(Christian Amar Henni, José Peres, Sandanakichenin Djanarthany,

Erick Couturier, Laurent Stillen)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la cession de l'ensemble immobilier situé 5-7, place Alphonse Daudet à Ris-Orangis.

DECIDE de la cession au prix de 240 000€ net vendeur.

PRECISE que l'acte de vente comportera une clause résolutoire en cas de décision d'annulation de la délibération prononcée par jugement devenu définitif.

AUTORISE Monsieur le Maire à régulariser tout compte de prorata relatif à la taxe foncière.

PRECISE que les frais dus au titre de l'acte notarié seront acquittés par l'acquéreur.

RAPPELLE que la présente cession sera annexée au bilan des opérations foncières de l'année d'exécution.

10. Autorisation de signature de la convention de raccordement au dispositif de vidéoprotection de la Ville avec Essonne Habitat

La Ville de Ris-Orangis est équipée d'un dispositif de vidéoprotection urbaine permettant d'améliorer la sécurité des personnes et des biens et de répondre davantage aux demandes sociales de prévention dans le respect des textes fondamentaux protecteurs des libertés publiques.

La société Essonne Habitat, bailleur social implanté sur la commune de Ris-Orangis a signé une convention le 20 janvier 2014 pour raccorder 4 caméras et un avenant n°1 le 4 avril 2016 pour 3 caméras supplémentaires.

Ces 7 caméras ont été cédées à Essonne Habitat.

Souhaitant poursuivre cette démarche de prévention sécurité sur son patrimoine immobilier, en lien avec la Ville, Essonne Habitat souhaite intégrer 7 caméras supplémentaires existantes sur le système de vidéoprotection de la Ville, portant ainsi à 14 le nombre de caméras entrant dans le périmètre de cette convention.

Dans ce cadre, il est prévu que la société Essonne Habitat, devienne propriétaire de 7 caméras supplémentaires pour un montant de 95 650,52 € HT avant le 31 décembre 2025 et paie sa quote-part annuelle actualisée pour la maintenance (préventive, curative), et le coût du fonctionnement du Centre de Supervision Urbain (CSU) pour 14 caméras au plus tard le 31 décembre 2026.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal :

- De décider de l'aliénation de 7 caméras supplémentaires à Essonne Habitat pour un montant de 95 650,52 € HT.*
- De procéder à la sortie de l'inventaire, à l'aliénation et à la vente de 7 caméras supplémentaires en faveur d'Essonne Habitat avant le 31 décembre 2025.*
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir fixant les modalités de prise en charge notamment des frais de maintenance, et de raccordement au Centre de Supervision Urbaine et tous les documents subséquents.*

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

Le dossier dit que c'est cohérent avec la discussion que nous avons il y a quelques minutes puisque, comme vous le savez, dans le cadre de nos politiques de prévention et de traitement des questions de sécurité et d'ordre public, nous avons déployé ces dernières années un réseau de vidéoprotection sur l'ensemble de la ville, notamment sur les espaces privés appartenant à Essonne habitat, notre principal bailleur. Récemment 7 caméras ont été installées sur un foncier appartenant à cette société, installées par la ville, et il vous est proposé ce soir que la propriété revienne à Essonne habitat, donc qu'ils nous achètent les caméras que nous avons nous-mêmes financées, et surtout on relie ces sept caméras au centre de sûreté urbaine que vous connaissez, rue Jean Moulin, pour qu'il participe du réseau de la commune.

Y-a-t-il des difficultés sur la cession des sept caméras ? Ça fera 14 caméras avec Essonne habitat qui ont été financées sur le même modèle et puis raccordement au CSU ?

J.PERES :

Cet achat sera-t-il à la charge des locataires d'Essonne habitat ? Cela va-t-il impacter les locataires ?

S.RAFFALLI :

Je ne peux pas vous le garantir, je ne le sais pas puisque c'est un service nouveau mais c'est quand même nous qui gérons le dispositif, c'est le CSU qui va gérer les images donc la charge en fonctionnement pèse essentiellement sur la ville. On a un investissement réalisé

par le bailleur, j'espère qu'il n'y a pas de répercussion mécanique sur le locataire. Je ne le crois pas, franchement je pense que ce sont des dépenses courantes du bailleur mais il faudra que l'on soit vigilant.

S.DJANARTHANY :

La vidéoprotection ne remplace ni la présence humaine ni les moyens d'État, comme on l'a dit tout à l'heure, il manque des policiers nationaux sur notre territoire. A chaque fois la commune compense de plus en plus les désengagements du service public, de l'État, sans aucune compensation financière ce glissement n'est pas acceptable. Par ailleurs Essonne habitat bénéficie de l'abattement de la TFPB qui doit financer en priorité des gardiens, de la médiation, de l'entretien et de la prévention, les caméras ne doivent pas remplacer ces missions essentielles au quotidien des locataires. Que l'État assume enfin sa responsabilité et surtout il nous faut de la présence humaine donc les gardiens, c'est important qu'il y ait un dialogue avec les locataires.

S.RAFFALLI :

C'est pour cela que l'on vend les caméras à Essonne habitat, il les achète, il ne s'agit pas de faire ce cadeau au bailleur, c'est lui qui doit supporter la charge de l'investissement. Sur le constat du manque de moyens de la police nationale, c'est ce que disait Amar Henni il y a quelques minutes, on ne peut qu'être d'accord. Il y a une très bonne collaboration entre nos polices, entre la police municipale et la police nationale mais au commissariat d'Evry ils font ce qu'ils peuvent sur la circonscription avec une lourde charge puisque ce sont les circonscriptions Corbeil-Evry-Ris, donc il y a du travail, beaucoup de travail, notamment sur Grigny et sur Évry. Pardon sur Grigny ça dépend du commissariat de Viry-Châtillon mais Juvisy. Ça ne serait pas un luxe qu'il y ait un commissariat Grigny-Ris, c'est peut-être un combat à venir.

Juste une information : le Président du département de l'Essonne va organiser des assises sur l'inégalité territoriale et il va mettre en avant tous les services régaliens de la chaîne pénale, donc le manque de moyens pour les tribunaux mais aussi pour la police nationale. Je nous suggère de nous saisir aussi de ces sujets. Pas de délai pour l'instant mais il a cette intention.

Y-a-t-il des difficultés sur la vente des sept caméras à Essonne habitat et la liaison avec le CSU ? C'est bon ? Unanimité du conseil ?

C A.HENNI :

C'est important ce qu'ont dit José et Sandana, vous avez dit que vous alliez faire attention mais ce n'est pas vous, c'est « nous » devons tous faire attention sur ce choix parce que vous connaissez ma relation avec Essonne habitat, j'ai des grands doutes sur leur... je ne vais pas dire leur loyauté parce que ce n'est pas juste de dire ça mais sur leur façon de voir, leur gestion, parce qu'ils sont aussi contraints à des résultats financiers et des questions financières. Ils ne sont pas exclus, ils sont tout autant contraints que nous sur la question donc s'il y a un moyen de gagner 10 francs 6 sous, je crois qu'ils pourraient les gagner. Et puis ce qu'a dit aussi Sandana sur l'importance d'Essonne habitat, on l'avait déjà soulevé donc je me permets d'insister sur l'idée d'un gardien, ça va de soi, parce que de plus ça va et moins il y a de gardiens. Je pense aussi qu'ils pourraient réfléchir à des recrutements de médiateurs – pourquoi ce serait simplement la ville ? – avec une compétence particulière pour discuter. Ils auraient à y gagner et les habitants seraient plus tranquillisés, les habitants des quartiers n'auraient pas à vivre ce qu'ils ont à vivre donc je pense que ce que vient de soulever Sandana est extrêmement important. Je me permets de le redire parce qu'on vend, on ne va pas dire qu'on n'en veut pas mais on a toujours dit ce qu'on pensait des caméras, Sandana l'a rappelé, et après la question de la présence humaine je voulais qu'on insiste dessus parce que ça me semble important dans le contexte.

S.RAFFALLI :

On peut même être d'accord sur l'idée que le gardiennage dans le parc HLM c'est du droit commun, ce n'est même pas de l'exceptionnel lié à l'exonération de TFPB, c'est du droit commun. Sur un ratio à définir (aux alentours de 100 appartements), il faut un gardien. 1 tour-1 gardien, on peut le porter. Et dans le cadre de la TFPB on peut imaginer d'autres services encore, de gestion de proximité sur un certain nombre de sujets : pour que les espaces soient propres, dignes, etc. Il y a du travail.

Donc pour les caméras c'est bon, unanimité ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

DECIDE de l'aliénation de 7 caméras supplémentaires à Essonne Habitat pour un montant de 95 650,52 € HT dont la liste figure en annexe à la présente délibération.

DECIDE de procéder à la sortie de l'inventaire, à l'aliénation et à la vente de 7 caméras supplémentaires en faveur d'Essonne Habitat avant le 31 décembre 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir fixant les modalités de prise en charge notamment des frais de maintenance, et de raccordement au Centre de Supervision Urbaine et tous les documents subséquents.

11. Octroi d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association Énergiz'elles dans le cadre du rallye Aïcha des gazelles

Deux habitantes de Ris-Orangis, Mesdames Nadine GNAHOUI et Céline GIRAULT, membres actives du club USRO Aviron, participent, sous le nom de l'association Énergiz'elles, au Rallye Aïcha des Gazelles 2026, une compétition 100 % féminine, reconnue pour son exigence sportive et son engagement solidaire et environnemental.

Portées par les valeurs de dépassement de soi, de solidarité, d'inclusion et de respect, les Énergiz'elles souhaitent représenter la ville de Ris-Orangis dans cette aventure à la fois humaine, sportive et citoyenne.

Leur participation s'inscrit dans une démarche d'autonomisation des femmes et de promotion de l'égalité femmes-hommes, valeurs chères à la municipalité.

Au-delà du défi mécanique et sportif, ce projet a pour ambition de porter un message inspirant auprès des jeunes Rissois. Les deux participantes prévoient en effet d'intervenir dans les établissements scolaires pour promouvoir la confiance en soi, le courage d'oser, et l'importance de poursuivre ses rêves, quel que soit son genre ou son âge.

Le Rallye Aïcha des Gazelles est également un événement à forte dimension éco-responsable et solidaire, soutenant notamment les actions humanitaires de l'association Cœur de Gazelles au Maroc, dans les domaines de la santé, de l'éducation et du développement durable.

Les Énergiz'elles se sont engagées à respecter la charte environnementale du rallye et à compenser leur empreinte carbone par des actions locales de sensibilisation. Leur budget prévisionnel global s'élève à 46 500 €, comprenant les frais d'engagement, de logistique, de préparation et de communication.

Afin de contribuer à la réussite de cette initiative porteuse des valeurs de sport, d'égalité, de solidarité et de rayonnement local, la Ville de Ris-Orangis souhaite accorder à l'association Énergiz'elles une subvention exceptionnelle de 3 500 €.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents subséquents.

S.RAFFALLI :

Sans transition Marcus M'boudou nous présente cette délibération avec une subvention exceptionnelle pour un beau projet.

M.M'BOUDOU :

Oui c'est un beau projet effectivement, il s'agit de l'octroi d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association Énergiz'elles dans le cadre du rallye Aïcha des Gazelles. Deux habitantes de Ris-Orangis, membres actives du club USRO aviron, participent sous le nom de l'association Énergiz'elles au rallye Aïcha des Gazelles 2026. Une compétition 100 % féminine reconnue pour son exigence sportive et son engagement solidaire et environnemental. Portées par les valeurs de dépassement de soi, de solidarité, d'inclusion et de respect, les Énergiz'elles souhaitent représenter la ville de Ris-Orangis dans cette aventure à la fois humaine, sportive et citoyenne. Au-delà du défi mécanique et sportif, ce projet a pour ambition de porter un message inspirant auprès des jeunes Rissois. Les deux participantes prévoient en effet d'intervenir dans les établissements scolaires pour promouvoir la confiance en soi, le courage d'oser, l'importance de poursuivre ses rêves, quel que soit son genre ou son âge. Dans ce projet, le budget provisionnel s'élève à 46 500 € comprenant les frais d'engagement, de logistique, de préparation et de communication. Afin de contribuer à la réussite de cette initiative, la ville de Ris-Orangis souhaite accorder à l'association Énergiz'elles une subvention exceptionnelle de 3 500 €. Je précise avant de finir que ce rallye se déroule au Maroc du 27 mars au 11 avril 2026. À ce titre, le logo de la ville de Ris-Orangis sera présent sur tous les supports de publicité et sur les véhicules de compétition.

Il appartient au conseil municipal d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

Je n'ai plus la date en tête mais on avait financé à la même hauteur il y a quelques années une initiative semblable pour la même course.

C A.HENNI :

Sur le principe tel qu'il est évoqué sur les valeurs, les principes, sur la question, on ne peut pas être en désaccord avec ce qui est promu. La question est plutôt sur le fait de défendre un projet dans le désert dans une démarche environnementale. Je parle pour moi, j'ai toujours critiqué le Dakar, j'ai toujours considéré qu'il y avait quelque chose de bizarre dans l'idée de ce qui était fait. Je ne dis pas que ça n'était pas un beau défi, je ne dis pas ça, mais la question du Dakar, à plusieurs titres j'ai considéré qu'il y avait des choses. Le projet porte des valeurs importantes, il défend des choses importantes, il dit des choses importantes, vous les avez redites Monsieur M'boudou, et puis il y a cette question d'un enduro des sables, motorisé, dans un cadre comme ça où on veut défendre l'environnement, où on veut défendre des choses. Je vais laisser parler Sandana sur ça.

S.DJANARTHANY :

Je crois que tu as tout dit. C'est vrai, ce projet me paraît sympathique et je suis un peu embêté parce qu'il y a deux Rissoises engagées dans cette démarche. Notre rôle est aussi de regarder les faits et la cohérence de la dépense publique. D'abord le lien entre un rallye automobile dans le désert et des interventions pédagogiques dans nos écoles n'est pas démontré, on mélange mécaniquement sport, humanitaire et éducation sans expliquer comment tout cela tient ensemble. Ce tout m'interroge. Ensuite, il s'agit d'un rallye motorisé dans un milieu naturel fragile, même avec une charte environnementale l'impact réel existe. À l'heure où nous demandons des efforts à nos habitants et à nos associations, soutenir un événement mécanique pose un vrai problème de cohérence écologique. Il y a aussi une dimension symbolique : nous devons éviter de cautionner des démarches humanitaires qui peuvent, même involontairement, reproduire une forme de posture paternaliste vis-à-vis des populations locales. Et puis il y a nombre, 46 500 € de budget, ça me paraît colossal pour un rallye automobile. Cela pose une question de priorité politique : avec un tel montant en finances, on finance des projets associatifs pérennes, des actions éducatives durables, pas une participation ponctuelle à un événement privé. En tout cas en l'état, trop de zones

d'ombre subsistent pour moi, nous avons besoin d'explications claires avant de nous prononcer.

S.RAFFALLI :

Juste une petite rectification : il ne s'agit pas de financer 46 000 €, c'est 3 500 € donc c'est une participation de l'ordre de 8 % de de l'opération globale, en faisant un calcul rapide. Sur le raisonnement et sur la contradiction, je vous suis. On peut avoir le droit à la contradiction, ça arrive parfois. Je n'ai pas d'arguments à vous opposer au raisonnement que vous venez de développer. Là on finance deux sportives de l'Union des sports de Ris, c'est un projet qui effectivement est peut-être contesté sur la base de ce qui vient d'être rappelé.

S.MEDANI :

Je voudrais juste repréciser qu'en commission on se posait la question, on avait réfléchi, on avait fait des recherches ensemble sur cet événement et que les 46 000 € étaient le budget dont elles avaient besoin, global, et que nous apportions une participation de 3 500 €.

C A.HENNI :

On n'en a pas parlé, Sandana a dit ça et je n'ai pas eu le temps de réfléchir. Si la question est de savoir si on soutient un projet qui est quand même un vrai défi dans un contexte particulier où ce sont des personnes qui vont représenter Ris, sur le fond je fais confiance, on va aller dans l'école dire des choses. C'est toujours mieux de montrer à des enfants « J'ai tenté telle chose, j'ai fait telle chose », je n'ai pas de doute là-dessus, j'y crois. Je crois que c'est important, je vous dis simplement qu'en ce qui me concerne c'était de pointer la contradiction. Vous l'avez dit, c'était juste une contradiction. Après à nous de savoir, il faut que l'on soit vigilant parce que Sandana a raison de rappeler la cohérence et de dire qu'on défend un truc et puis dans le même temps on défend... Mais dans le même temps, dans cette contradiction il y a tout un combat, un défi qu'on entraîne, c'est positif donc il faut peut-être trouver les formes, comment on l'explique pédagogiquement dans ce contexte. Vous l'avez rappelé, 3 500 € ce n'est pas la fin du monde mais c'est sur cette contradiction que l'on voulait alerter le conseil municipal et dire qu'il faut que l'on fasse attention. Il y a quelque chose qui n'est pas dit, je vais le dire avec mes mots et j'espère que vous ne m'en voudrez pas. Il y a l'environnement un petit peu, je dis bien un petit peu, mais ce qui me gêne le plus c'est la démarche... comment je peux dire ça ? J'essaie d'être prudent... c'est la démarche d'aller dans le désert, ce n'est pas le terme exact mais sous une forme de colonialisme : on va dedans, c'est entre guillemets les petits blancs qui vont dans le désert qui ne leur appartient pas pour faire un truc comme ça. C'est cela en réalité qui me gêne, le reste n'est pas grave mais il y a quelque chose de cet ordre-là qui m'interpelle. Soyons honnêtes entre nous, imaginons qu'on dise « On va faire un gros rallye dans le parc des Cévennes avec une voiture et tout ça », tout le monde se serait levé, tout le monde aurait dit « Non, ce n'est pas possible », et là c'est dans le désert, c'est le petit marocain donc on ne dit rien. C'est plutôt cela qui me gênait en réalité, plus que la question... je ne dis pas que la question environnementale n'est pas vraie, on a bien précisé. C'est bien ce que je dis, il n'y a pas qu'une voiture donc imagine on fait un rallye dans les Cévennes. Comment ? Tu sais ce que je pense du roi du Maroc.

S.RAFFALLI :

C'est vu avec les autorités marocaines bien sûr.

M.M'BOUDOU :

En plus ils ont un site internet où vous pouvez voir exactement toutes les interrogations et les questionnements que vous pouvez avoir par rapport à ce projet. Je vous invite à consulter leur site internet et je pense que vous allez nuancer vos réticences.

S.RAFFALLI :

Peut-être que lors de la prochaine commission on peut inviter les deux personnes qui portent le projet pour venir s'expliquer et voir quel est l'apport qu'ils pourraient nous garantir aux populations locales, ce qu'il y a en contrepartie. En plus je pense qu'elles ont des intentions de cette nature mais il faudrait vérifier.

S.DJANARTHANY :

J'entends bien que 46 500 € c'est le coût global, la subvention qu'on octroie c'est 3 500 mais ça me paraît beaucoup aussi. Avec des amis dernièrement on était partis pendant 21 jours, tout compris 1 500 € par personne, elles sont à deux, elles peuvent partir pour 21 jours au Maroc.

S.RAFFALLI :

Il y a une voiture, des frais d'inscription. On a bien compris les positions et les arguments des uns et des autres, peut-on passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions et le reste du conseil pour. Merci beaucoup.

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR 29 VOIX POUR

ET 2 ABSTENTIONS

(Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier)

DÉCIDE d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 500 € au profit de l'association Énergiz'elles.

PRECISE que l'association Énergiz'elles s'engage à faire figurer le logo de la ville de Ris-Orangis sur l'ensemble des supports de communication ainsi que sur le véhicule durant le rallye.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'octroi de cette subvention.

12. Avances sur subventions aux associations participant à la mise en œuvre des activités éducatives

Les activités éducatives sont mises en place une fois par semaine, les mercredis de 8h30 à 11h30. Gratuits et facultatifs, ces ateliers sont proposés par des partenaires associatifs et institutionnels de la Commune qui ont développé une offre riche et de qualité en direction des enfants rissois.

La période concernée pour l'année scolaire 2025/2026 est :

- Du mercredi 7 janvier au mercredi 18 février 2026 – Soit 7 mercredis.*
- Du mercredi 11 mars au mercredi 15 avril 2026 – Soit 6 mercredis*

Afin de permettre à ces associations de développer leurs activités, il est proposé au Conseil municipal de leur accorder des avances sur subventions pour la période citée ci-dessus.

Le nom des associations concernées et le montant des subventions proposées figurent dans le tableau ci-dessous :

<i>Associations</i>	
<i>ACCES (judo, multisport)</i>	<i>3 120€</i>
<i>ART ATTITUDE (arts plastiques)</i>	<i>4 420€</i>
<i>LARUE & COMPAGNIE (cirque)</i>	<i>3 170€</i>
<i>PLANETE SCIENCES (ateliers scientifiques)</i>	<i>4 680€</i>
<i>SUNWAY MUSIC (chant)</i>	<i>2 400€</i>
<i>AVSA</i>	<i>3 900€</i>
<i>PROVELO 91</i>	<i>2 530€</i>
<i>USRO</i>	<i>12 480€</i>
<i>HAPPY ENGLISH</i>	<i>2 340€</i>

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents subséquents.

S.RAFFALLI :

C'est une délibération habituelle, ce sont les subventions aux associations qui participent à nos activités éducatives.

S.LE QUEREC :

Effectivement c'est une délibération habituelle maintenant puisqu'elle concerne les activités éducatives qui sont mises en place, comme vous le savez, une fois par semaine, tous les mercredis matins de 8h30 à 11h30 au sein de nos écoles mais aussi dans toutes les structures de la ville comme au 10, dans les gymnases, les cinémas, les stades, etc. Chaque mercredi ce sont plus de 500 enfants qui pratiquent gratuitement des activités culturelles, sportives et artistiques proposées par nos partenaires associatifs qui ont développé une offre riche et de qualité. La période dont il est question dans cette délibération sera le 1^{er} trimestre 2026, du 7 janvier au 15 avril avec les deux semaines de vacances intermédiaires. Avant de permettre à ces associations de développer leurs activités, il vous est proposé de voter en faveur de l'avance des subventions mentionnées dans la délibération. Je peux reciter nos associations : Access pour le judo, Art attitude pour l'art plastique, Larue & Compagnie pour le cirque, Planète sciences pour les ateliers scientifiques, Sunway music pour le chant, l'AVSA pour le poney, Provélo 91, l'USRO et Happy english.

S.RAFFALLI :

A-t-on un chiffre à partager sur la fréquentation de ces activités ?

S.LE QUEREC :

Je l'ai précisé, c'est à peu près 500 enfants chaque mercredi dans toutes nos écoles et nos structures.

S.RAFFALLI :

Ça fonctionne nos activités éducatives du mercredi.

S.LE QUEREC :

Oui, c'est à effectifs constants.

S.RAFFALLI :

Depuis leur création ?

S.LE QUEREC :

Oui.

S.RAFFALLI :

Pas de difficulté, unanimité du conseil ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

DECIDE d'accorder des avances sur subventions à valoir sur les crédits qui seront demandés au Budget Primitif 2026, pour la période du mercredi 7 janvier au mercredi 18 février 2026 et du mercredi 11 mars au mercredi 15 avril 2026, aux associations suivantes :

Associations	
ACCES (judo, multisport)	3 120€
ART ATTITUDE (arts plastiques)	4 420€
LARUE & COMPAGNIE (cirque)	3 170€
PLANETE SCIENCES (ateliers scientifiques)	4 680€
SUNWAY MUSIC (chant)	2 400€
AVSA	3 900€
PROVELO 91	2 530€
USRO	12 480€
HAPPY ENGLISH	2 340€

PRECISE que ces sommes seront versées au fur et à mesure de l'exécution des activités proposées par les associations.

PRECISE que le mandatement de ces subventions s'effectuera sur les crédits inscrits sur le budget de l'exercice 2026 Article 65748.

RAPPELLE que le versement de la subvention est conditionné par la signature préalable d'un contrat d'engagement républicain, tel que mentionné par le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents subséquents.

13. Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne dans le cadre de la prestation de service et bonus associés « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité »

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un dispositif national d'appui à la scolarité destiné aux enfants scolarisés dans les écoles primaires.

Il s'inscrit dans les orientations de la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité et constitue un levier essentiel de la politique d'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) en matière de soutien à la parentalité.

Le CLAS contribue à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire en accompagnant les enfants et leurs familles dans la scolarité. Il complète ainsi l'offre globale de la

CAF aux familles, en lien avec les autres aides (prestations familiales, allocation de rentrée scolaire, aide au logement étudiant...).

Les actions du CLAS sont menées en dehors du temps scolaire et se distinguent des dispositifs d'aide individualisée ou de soutien scolaire proposés au sein des établissements.

Elles sont conçues en articulation avec les projets éducatifs des écoles et les actions conduites par les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

Centrées sur l'enfant, ces actions visent à :

- Renforcer sa motivation et sa confiance en lui ;
- Impliquer les familles dans le suivi de la scolarité ;
- Faciliter les échanges entre les parents et l'école.

Le CLAS municipal s'inscrit pleinement dans les politiques éducatives locales et contribue à la cohésion sociale et à la réussite éducative sur le territoire communal. Financé par la CAF et l'État sur les crédits politique de la ville, l'agrément CLAS concerne 72 enfants.

Pour l'année scolaire 2025-2026 les activités proposées, axées principalement sur la lecture, le langage et les mathématiques, seront organisées comme suit :

- 6 groupes de 12 enfants répartis en :
 - ✓ 3 ateliers « Langage »
 - ✓ 1 atelier « Les mathématiques autrement »
 - ✓ 2 ateliers « Lire pour le plaisir d'apprendre »

Ces séances auront lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 16h45 à 18h15 (hors vacances scolaires).

- Des ateliers de découverte culturelle et artistique seront organisés ponctuellement tout au long de l'année.
- Un événement festif de clôture réunira l'ensemble des enfants et familles en fin d'année scolaire.

Le budget prévisionnel s'élève à 64 584 €. La subvention prévisionnelle de la CAF s'élève à 20 497 €.

Afin de permettre la mise en œuvre et le financement de ce dispositif, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, dans le cadre de la prestation de service et des bonus associés au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour l'année 2025-2026, ainsi que tous les documents subséquents.

S.RAFFALLI :

Cette fois c'est Aurélie Monfils pour la convention avec la Caisse d'allocations familiales sur le CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité).

A.MONFILS :

C'est une convention habituelle puisqu'il s'agit d'autoriser la signature de la convention triennale 2025-2028 d'objectifs et de financement du CLAS avec la CAF. Ce dispositif vous a déjà été présenté à de nombreuses reprises, c'est un dispositif qui est aussi emblématique de l'engagement de la municipalité pour la prévention du décrochage scolaire et pour favoriser l'égalité des chances à l'école. J'en profite pour rappeler que nous avons une dizaine de dispositifs qui ont le même objectif, dès la petite section jusqu'au lycée nous proposons à tous les Rissois qui en ont besoin de pouvoir entrer dans un dispositif de soutien à la scolarité. Ils utilisent des outils pédagogiques très variés mais ils ont pour point commun d'être axés sur la maîtrise de la langue et l'acquisition de la rigueur du raisonnement scientifique qui, comme vous le savez, sont les meilleurs alliés de la liberté de penser et d'agir mais aussi de la confiance en soi, c'est pour cela que tous nos dispositifs sont concentrés là-dessus. C'est aussi un dispositif emblématique de notre stratégie : comme vous l'avez vu dans la note, nous soutenons la scolarité et l'épanouissement personnel qui sont indispensables et indissociables chez les enfants à cet âge afin d'accompagner les enfants en difficultés et ceux qui ont le potentiel, l'envie et l'ambition de poursuivre de hautes études. Nous coordonnons évidemment toutes nos actions avec l'Éducation nationale pour proposer des parcours cohérents à l'école et en dehors. Je ne vous parle pas de la Cité éducative qui finance également une vingtaine de projets éducatifs

au 1^{er} degré et au 2^e degré pour nos jeunes. La convention ici présente rappelle les objectifs habituels du CLAS, notamment le renforcement de la motivation, la confiance en soi, le fait de créer une relation avec les familles et de proposer un certain nombre d'activités éducatives. Nous avons actuellement trois ateliers langage, un atelier « Les mathématiques autrement » et deux ateliers « Lire pour le plaisir d'apprendre ». Ce sont 72 enfants d'écoles primaires qui en bénéficient, l'Éducation nationale est le premier prescripteur de ces ateliers. Le rythme est assez intensif puisque c'est 1h30 quatre fois par semaine pour ces enfants et en plus sont proposés en dehors du temps scolaire des ateliers de découverte culturelle et artistique mais aussi des événements sportifs au sein desquels les familles sont invitées à participer. Cette convention avec la CAF nous permettrait de d'obtenir 20 497 € sur un budget global de 64 584 € donc 1/3 de nos coûts de fonctionnement.

Il appartient au conseil municipal d'en délibérer.

S.RAFFALLI :

Y-a-t-il des difficultés sur le renouvellement de ce dispositif avec l'aide de la CAF ? Pas de difficulté. On est à 72 enfants très exactement.

S.DJANARTHANY :

Je voudrais quelques précisions : la qualification des animateurs et comment se passe la sélection des enfants, est-ce en coordination avec les écoles ? Vous avez dit Madame Aurélie Monfils que les familles participaient aussi à cette évaluation. Y-a-t-il d'autres indicateurs ou difficultés rencontrées ?

S.RAFFALLI :

En réalité il y a trois questions : la question de la sélection des enfants, la question de la qualité de l'encadrement et comment on intègre les familles au dispositif.

A.MONFILS :

Sur la sélection des enfants, comme je le disais on travaille avec l'Éducation nationale qui nous oriente les enfants, ce qui permet aussi de veiller à la cohérence des orientations parce que plusieurs dispositifs existent pour soutenir la scolarité, notamment le programme de Réussite éducative, les clubs CLAC. Les enseignants, au regard des difficultés rencontrées, choisissent le dispositif qui leur paraît le plus pertinent et nous orientent les enfants. Ils doivent remplir classiquement une fiche d'inscription qui est transmise via le cahier de liaison aux parents. Ils peuvent s'inscrire de cette manière.

Pour ce qui est de la sélection des animateurs, comme pour toute activité éducative qui intègre du soutien scolaire on fait appel à des vacataires, ça peut être aussi des enseignants s'ils sont volontaires pour animer ces ateliers. Sur la participation des parents, c'est notamment lors de sorties qu'ils peuvent être invités à participer.

S.RAFFALLI :

Cela répond-il à vos interrogations ? Très bien. On peut passer au vote. Unanimité du conseil sur ce sujet ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour l'année 2025-2026, dans le cadre de la prestation de service et bonus associés « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents subséquents.

14. Avances sur subvention au profit des familles rissoises dans le cadre des voyages scolaires organisés par le lycée François Truffaut et les collèges Jean Lurçat et Eugène Delacroix

Dans le cadre du programme scolaire et plus particulièrement de l'ouverture culturelle et linguistique, plusieurs établissements fréquentés par des élèves rissois ont souhaité organiser des voyages scolaires à dimension éducative et citoyenne au cours de l'année scolaire 2025-2026.

Ces séjours s'inscrivent pleinement dans les parcours éducatifs des élèves, favorisant à la fois la découverte de nouvelles cultures, la pratique des langues vivantes, et le développement des compétences sociales à travers la vie en groupe.

Les projets soumis sont les suivants :

- *Lycée François Truffaut (Bondoufle) : séjour linguistique en Irlande du 19 au 23 janvier 2026
→ Objectif : renforcer la pratique de l'anglais dans un contexte d'immersion culturelle.*
- *Collège Jean Lurçat (Ris-Orangis) : séjour à Londres du 13 au 17 avril 2026
→ Objectif : découvrir la culture britannique, approfondir les apprentissages linguistiques et développer l'autonomie des collégiens.*
- *Collège Eugène Delacroix (Draveil) : séjour à Londres du 18 au 21 avril 2026
→ Objectif : favoriser la découverte du patrimoine londonien et la mise en pratique de la langue anglaise.*

Ces projets contribuent à :

- *Mettre en pratique les connaissances linguistiques dans un cadre concret et motivant ;*
- *Favoriser la curiosité culturelle et l'ouverture sur le monde ;*
- *Développer la responsabilité, la coopération et la citoyenneté à travers la vie collective ;*
- *Permettre à chaque élève, quelles que soient les ressources familiales, de participer à un projet fédérateur et formateur.*

La participation financière demandée aux familles peut représenter un coût important. Afin de permettre aux élèves de participer à ces voyages scolaires, il est proposé au Conseil municipal d'accorder des avances sur subvention aux familles rissoises dont les enfants participent aux voyages scolaires suivants :

- *Lycée François Truffaut (Bondoufle) : Irlande du 19 au 23 janvier 2026 : 150€ par élève*
- *Collège Jean Lurçat : Londres du 13 au 17 avril 2026 : 150 € par élève*
- *Collège Eugène Delacroix (Draveil) : Londres du 18 au 21 avril 2026 : 150 € par élève*

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents subséquents.

S.RAFFALLI :

Toujours Aurélie pour le financement de trois voyages à l'étranger des élèves du lycée Truffaut et de nos deux collèges, Jean-Lurçat et Eugène-Delacroix, puisque certains enfants rissois vont au collège de Draveil également.

A.MONFILS :

On est encore sur une délibération classique puisqu'il s'agit de faire une avance sur subvention au profit des familles rissoises dans le cadre de voyages scolaires qui sont organisés par les trois établissements que vient de citer le maire. Je ne vous fais pas un dessin sur ce qu'est un voyage scolaire, nous sommes très régulièrement sollicités par les enseignants de nos établissements pour les aider à financer les voyages scolaires. Nous avons trois projets ce soir : une demande du lycée François-Truffaut de Bondoufle pour un séjour linguistique en Irlande du 19 au 23 janvier. La demande émane du prof d'histoire-géo section européenne qui part avec ses collègues et 44 élèves. 15 élèves rissois sont concernés, ils appartiennent aux classes de première et terminale section européenne. Le coût du voyage pour les familles s'élève à 504 €, et il est proposé, au regard de la qualité du projet pédagogique qui nous a été adressé et du coût du voyage à l'étranger, un financement de 150 € par élève rissois. Le deuxième projet émane du collège Jean-Lurçat, il s'agit d'un séjour à Londres du 13 au 17 avril avec les objectifs pédagogiques et culturels habituels.

C'est un projet qui émane des profs d'anglais pour 55 élèves au total, des classes de 3^{ème}. Ils ont prévu de faire par exemple un JT numérique quotidien sur leur voyage à Londres. Le coût du voyage s'élève à 519 € par élève donc là encore même proposition : il est proposé de soutenir ce financement à hauteur de 150 € par élève rissois au regard du fait qu'il s'agit d'un voyage à l'étranger. Le dernier projet au collège Eugène-Delacroix de Draveil concerne là encore un séjour à Londres du 18 au 21 avril, cette fois-ci pour une classe de 4^{ème} avec notamment la découverte du patrimoine londonien et du fonctionnement d'un collège anglais. Une dizaine d'élèves rissois sont concernés sur les 48 élèves qui vont partir, le coût du voyage s'élève à 448 € par élève. Même proposition : nous proposons au conseil municipal d'octroyer à ces familles rissoises une subvention de 150 € pour permettre de financer le voyage.

J'en profite pour rappeler que notre politique habituelle c'est une subvention de 100 € par élève rissois, là 150 € sont proposés au regard du caractère international de ces trois voyages. Il appartient au conseil municipal d'en délibérer.

S.DJANARTHANY :

C'est un constat, ce n'est pas une question : nous savons que le coût de ces séjours peut représenter un obstacle réel, en accordant une avance de 150 € par élève la ville contribue concrètement à réduire cette barrière. C'est un choix politique important, celui de permettre à chaque jeune, quelle que soit la situation sociale de sa famille, de vivre une expérience formatrice et d'ouvrir son horizon. Au-delà de ces points, l'autonomie, la découverte du monde, nous souhaitons que ce type d'aide soit aussi mis en place pour les classes découverte, sorties culturelles, scientifiques, qui participent pleinement à l'égalité des chances. Serait-il possible de permettre à d'autres enfants, des classes découverte et autres, d'appuyer aussi des aides tel qu'on l'a pensé pour partir à l'étranger ?

S.RAFFALLI :

Serge Mercieca peut peut-être rappeler la manière dont on organise les classes découverte avec les équipes enseignantes ?

S.MERCIECA :

En plus c'est tout frais donc je vais avoir des chiffres à vous donner. Les classes découverte : 367 enfants rissois vont partir en 2026, il y en avait à peu près autant en 2025 et un peu moins en 2024. Le prix global de tous les séjours, sachant que chaque séjour était à peu près à 550 €, s'élève à 192 000 € et la ville contribue. Selon le quotient familial, les enfants qui sont en quotient 1 vont payer 12 % du prix du séjour et ceux qui sont en quotient 8 vont payer 58 % du prix du séjour donc la ville contribue très largement. Etant donné que l'on est très volontariste, on encourage chaque fois les enfants à partir, on fait des réunions, on incite. Si les enfants partent, on ne peut pas tout imposer parce que cela ne dépend que du bon vouloir des enseignants : s'il n'y a pas de projet éducatif pour des classes découverte, il n'y a pas de classes de découverte. Nous avons la chance d'avoir des enseignants qui sont très volontaristes là-dessus et on les accompagne volontiers parce que c'est important. On a une doctrine, on aimerait que chaque enfant en élémentaire puisse au moins partir une fois entre le CP et le CM2. Cela ne répond qu'à une partie de votre question mais elle est fraîche, je travaillais encore hier dessus.

S.RAFFALLI :

C'est une longue tradition rissoise les classes découverte, beaucoup de générations ont participé à ce type de voyage puisque c'est souvent sur une longue durée que les professeurs organisent les classes découverte et c'est vrai qu'on l'encourage beaucoup. Après c'est au libre choix des équipes pédagogiques, des directions d'école, des enseignants eux-mêmes et parfois des parents, il y a quelques craintes parfois à envoyer son enfant en classe découverte. La réponse à votre question très précise c'est l'application du quotient : une part significative est supportée par le budget de la ville, cela vient s'ajouter

aux 150 € par enfant sur les établissements du secondaire que l'on vient d'indiquer. De mémoire je crois qu'on n'a jamais refusé des projets de cette nature, au contraire, on les encourage. Dès qu'ils peuvent sortir de Ris pour voyager, c'est une bonne action.

G.MELIN :

Si vous devez me supporter, camarades, c'est parce qu'en 1975 je suis arrivé sur la ville pour organiser la première classe de découverte, la première classe de mer. Vous imaginez ce que la ville a fait là ?

S.RAFFALLI :

On a tous des souvenirs impérissables des classes transplantées, moi c'était dans le Morvan pendant trois semaines.

Pas de difficulté pour la subvention aux enfants des trois établissements qui participent ? Unanimité du conseil ?

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE d'accorder des avances sur subvention au profit des familles rissoises dont les enfants participent aux voyages scolaires suivants :

- Lycée François Truffaut (Bondoufle) : Irlande du 19 au 23 janvier 2026 : 150 € par élève
- Collège Jean Lurçat : Londres du 13 au 17 avril 2026 : 150 € par élève
- Collège Eugène Delacroix (Draveil) : Londres du 18 au 21 avril 2026 : 150 € par élève

PRÉCISE que ces sommes seront directement versées aux familles rissoises concernées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document subséquent.

PRÉCISE que le mandatement des subventions allouées s'effectuera sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2026.

15. Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour le projet « Achat de matériel informatique et téléphonique - Service Jeunesse Le Tremplin »

Aujourd'hui, les réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram ou encore Snapchat font partie des moyens de communication privilégiés par les jeunes et leurs familles. Ils constituent des outils indispensables au maintien du lien social.

Le dispositif des « Promeneurs du Net » permet aux structures jeunesse d'assurer une présence éducative et bienveillante sur les espaces numériques auprès de leur public, en complément de leurs interventions en présentiel.

Les missions du Promeneur du Net consistent notamment à renforcer la relation de confiance entre les professionnels et les jeunes, à les écouter, les conseiller, leur apporter une information adaptée et à répondre à leurs préoccupations.

Afin de favoriser la mise en œuvre de ces actions, la Caisse d'Allocation Familiales de l'Essonne (CAF) soutient financièrement la commune pour l'acquisition de matériel informatique et téléphonique.

Aussi, pour bénéficier de l'aide financière d'un montant de 5 300 €, il convient de signer une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne afin d'obtenir la subvention pour le projet « Achat de matériel informatique et téléphonique - Service Jeunesse Le Tremplin » ainsi que tous les documents subséquents.

K.BASSEG :

Aujourd'hui les réseaux sociaux sont une réalité dans la vie quotidienne de notre jeunesse. Il était important pour le service jeunesse de pouvoir être présent, actif sur les réseaux en termes de prévention. On s'est inscrit pleinement dans le dispositif Promeneurs du net, un dispositif qui est financé par la CAF dans le cadre de la prévention et des risques liés aux réseaux sociaux. C'est une volonté déjà d'être présent au plus près de la réalité de notre jeunesse et de l'usage des réseaux sociaux, une volonté d'agir aussi en prévention des conduites à risque, une volonté d'utiliser ce nouvel espace de discussion et de dialogue qui est tant utilisé et apprécié par les jeunes. Nous avons un animateur qui est aujourd'hui formé et qui est Promeneur du net affiché. Le principe du Promeneur du net c'est qu'il est visible en tant que Promeneur du net sur les réseaux, il participe aux groupes de discussion, il peut aussi faire partie de groupes d'intérêt auprès de la jeunesse. On a déjà pu « participer » à des discussions qui ont attiré aux rixes et aux conduites addictives. C'est un dispositif qui est très intéressant et qui nous permet vraiment d'être actifs et au plus près de la réalité, on va dire à la seconde près, de nos jeunes rissois.

Il est demandé au conseil municipal aujourd'hui de signer autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF sur ce projet pour un achat de matériel à hauteur de 5 300 €.

S.RAFFALLI :

Très bien. C'est très utile, indispensable. Unanimité du conseil sur ce sujet, pas de difficulté ?

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne afin d'obtenir la subvention pour le projet « Achat de matériel informatique et téléphonique - Service Jeunesse Le Tremplin ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents subséquents.

16. Autorisation de signature d'une convention avec la Région Ile-de-France afin de bénéficier des Tickets-Loisirs dans le cadre de l'appel à projets

La Région Ile-de-France souhaite mener sur ses îles de loisirs une politique volontariste de développement de l'accès au sport, aux loisirs et aux vacances. Le dispositif cadre « Nouvelle stratégie régionale pour l'accès des Franciliennes et Franciliens aux loisirs et aux vacances », adopté par la délibération CR 2017-55 du 9 mars 2017, dans lequel s'inscrit l'action ticket-loisirs, a pour ambition de développer et d'encourager la pratique sportive des jeunes de 11 à 17 ans.

Aussi, la Région Ile-de-France s'engage à mettre gratuitement à disposition de la commune, dès signature de la convention, 400 tickets-loisirs d'une valeur unitaire de 6 euros, sous forme numérique dans le cadre du e-service prévu à cet effet sur la plateforme Ile-de-France Smart Services.

La convention à intervenir a ainsi pour objet de définir les engagements réciproques des parties et de déterminer les conditions d'utilisation des tickets-loisirs numériques.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Région Ile-de-France afin de bénéficier de ces Tickets-Loisirs ainsi que tous les documents subséquents.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer.

K.BASSEG :

Les Tickets-Loisirs est un dispositif que j'ai déjà eu l'occasion de vous présenter ici en conseil municipal. Les Tickets-Loisirs est un dispositif qui a été déployé par la région Île-de-France pour redynamiser les bases de loisirs franciliennes. Il s'agit pour notre ville de bénéficier de 400 Tickets-Loisirs d'une valeur unitaire de 6 € donc environ 2 400 €. Aujourd'hui, avec le service jeunesse, on les utilise pour nous permettre d'avoir de l'élasticité et une réactivité par rapport à la demande et à l'offre de loisirs pour les jeunes rissois. C'est-à-dire que l'on peut les utiliser en flux tendu, ce qui nous permet vraiment, si on a un groupe plus important, de pouvoir utiliser plus de tickets ou un groupe moins important. Ça nous permet cette réactivité et cette élasticité dont on a besoin pour travailler au plus près de la demande des jeunes qui sont, par moments, en réaction et pas forcément dans une projection long terme.

Nous vous demandons ce soir de pouvoir donner autorisation de signature de cette convention pour pouvoir bénéficier des Tickets-Loisirs.

S.RAFFALLI :

Merci de cette présentation. Pas de difficulté ? Non ?

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention avec la Région Ile-de-France afin de bénéficier de la mise à disposition gratuite de 400 tickets-loisirs d'une valeur unitaire de 6 euros, sous forme numérique dans le cadre du e-service prévu à cet effet sur la plateforme Ile-de-France Smart Services.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Région Ile-de-France afin de bénéficier des Tickets-Loisirs ainsi que tous les documents subséquents.

17. Approbation du rapport d'évaluation de la première année du Pacte Local des Solidarités

Le mercredi 20 novembre 2024, le conseil municipal a approuvé la signature de la convention du Pacte Local des Solidarités destiné à soutenir les familles monoparentales rissoises à travers deux actions :

- *La mise en place d'un lieu unique d'accueil et d'information des familles monoparentales;*
- *L'organisation périodique d'un temps ainsi que d'un lieu de détente et de répit pour ces mêmes familles intitulé « Un temps pour soi ».*

Pour rappel, ces actions rentrent dans les engagements pris dans le cadre des 21 mesures du Statut du Parent Solo adopté par le Conseil municipal lors de sa séance du 22 mai 2025.

La convention du Pacte Local des Solidarités prenant fin, la commune doit procéder à l'évaluation de la réalisation de ses actions, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Il en résulte que le Point Information Familles Monoparentales, ouvert depuis le 8 janvier 2025 au 10 place Jacques Brel, a accueilli 53 familles monoparentales et 22 ont été orientées vers le Point Accès au Droit et à la Médiation et le CCAS, montrant ainsi une synergie entre les services.

Le Point Information Familles Monoparentales constitue un espace d'accueil bienveillant et ouvert, pensé « comme à la maison », où les parents solos peuvent, échanger librement avec leurs pairs, obtenir des informations et trouver une écoute sans jugement. Ce lieu crée du lien social de proximité et permet aux familles, souvent isolées, de renouer avec les services municipaux, associations et les dispositifs d'aide.

Les ateliers "Un temps pour soi", organisés chaque semaine, offrent un temps de répit et de valorisation personnelle. Ils rompent la solitude quotidienne en créant des moments d'entraide et de partage entre parents autour d'activités simples et accessibles (couture, crochet, relaxation, produits naturels). Ces ateliers apprennent à reprendre confiance en soi et encouragent l'estime de soi, souvent fragilisées par la charge mentale et la précarité.

Les animations familiales et les actions hors les murs, comme les séances de médiation animale ou les événements dans les parcs, favorisent la rencontre entre familles et le retour à une vie collective. Elles permettent également de repérer des situations de vulnérabilité invisible, d'orienter vers les partenaires sociaux (CAF, santé, logement, emploi) et d'impliquer les habitants dans la vie du quartier.

En somme, ce dispositif brise l'isolement social, facilite l'accès aux droits, et préserve la dignité des familles en offrant des espaces d'écoute, de soutien et de convivialité, pour lutter contre la précarité quotidienne.

Il appartient au Conseil municipal d'approuver le rapport d'évaluation de la première année du Pacte Local des Solidarités.

S.RAFFALLI :

Deux délibérations importantes vont être présentées par Sémira Le Querec, qui concernent la mise en œuvre de notre statut communal de la monoparentalité et d'abord un petit bilan du pacte local des solidarités.

S.LE QUEREC :

Je vais peut-être présenter ensemble les deux délibérations puisqu'elles sont liées : la 17 porte sur l'approbation du rapport d'évaluation de la première année du pacte local des solidarités et la numéro 18 porte sur l'autorisation de signature de la convention pour l'année à venir sur ce même pacte. Pour mémoire, lors de la séance de novembre 2024, nous avons signé une convention dans le cadre de ce pacte des solidarités qui est en fait un dispositif d'État qui vise à lutter contre la pauvreté et les inégalités selon plusieurs axes, notamment la prévention, l'accès au droit et qui propose des subventions aux projets y répondant. À Ris-Orangis nous avons pris le parti de concentrer nos efforts sur le soutien aux familles monoparentales et de solliciter ce fonds pour deux actions principales qui figurent respectivement aux articles 1 et 20 de notre statut en faveur des familles monoparentales que nous avons votés ici-même en mai 2024. Il s'agit de la création du lieu unique d'accueil et d'information et de l'organisation de moments de détente et de répit pour ces familles intitulé Un temps pour soi. Dans le cadre de ce pacte nous avons été financés pour un an à hauteur de 14 000 € afin de mener à bien ces deux mesures. La convention du pacte local des solidarités prenant fin, nous sommes assujettis à des évaluations de fin de projet pour pouvoir prétendre à un renouvellement des financements. Pour rappel les deux dispositifs avaient comme objectif d'accompagner administrativement et psychologiquement les familles monoparentales en leur offrant un accès facilité à l'information, à l'administration et aux services sociaux ; d'encourager la pair-aidance en réduisant l'isolement social des parents, en créant un lieu de rencontre et de soutien mutuel et de favoriser le bien-être familial en proposant des activités ludiques pour les enfants, pour les parents des moments de détente. Le point information des familles monoparentales constitue un accueil bienveillant et ouvert à tous les parents solos, il est ouvert depuis le 8 janvier 2025 au 10, Jacques-Brel tous les mercredis après-midi. Jusqu'à présent il a accueilli 53 familles monoparentales dont 22 ont été orientées vers le point d'accès au droit et à la médiation et le CCAS. Les ateliers Un temps pour soi sont organisés chaque semaine également au 10, ils offrent un temps de répit, de valorisation personnelle pour rompre la solitude quotidienne en créant des moments d'entraide et de partage entre parents autour d'activités simples et accessibles. Nous avons aussi mis en place des animations familiales hors les murs dans les quartiers de la ville pour favoriser la rencontre entre familles et rompre l'isolement. Ces dispositifs permettent d'aller à la rencontre de nos familles et les retours de ces familles sont en faveur du maintien et du développement de nos actions. Elles ont manifesté un fort besoin de moments de pause, de respiration, un sentiment de valorisation personnelle, de reprise de confiance en soi dans le rôle d'éducateur, un plaisir aussi à rencontrer d'autres parents qui vivent les mêmes réalités et une demande de poursuite et d'élargissement sur des thématiques diverses comme la nutrition, le sport doux, la gestion du stress, l'estime de soi. La Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités a reconnu la nécessité de ce dispositif et a affirmé qu'il répondait à ses demandes en offrant des espaces d'écoute, de soutien, de convivialité et que c'était une véritable aide contre la précarité quotidienne. En ce sens la DDETS a réitéré sa confiance en validant notre

bilan et surtout a confirmé sa volonté de nous soutenir dans nos projets en renouvelant la subvention mais surtout en augmentant son financement qui passe de 14 000 € à 24 000 € pour l'année prochaine.

Par cette délibération nous soumettons au vote l'approbation du bilan dans un premier temps et, pour la délibération suivante, l'autorisation de signer la convention financière pour bénéficier de cette subvention de 24 000 € afin de poursuivre nos actions de soutien aux familles monoparentales.

S.RAFFALLI :

C'est parfait. Y-a-t-il des remarques, des prises de parole sur ce sujet qui est un des aspects du statut communal sur deux mesures ?

C A.HENNI :

La question des mamans solos est importante. Il y avait quelqu'un tout à l'heure en Préfecture qui disait qu'il fallait faire attention que l'on ne stigmatise pas à chaque fois les mères et c'est vrai que c'est important. Là ce n'est pas le cas, ce n'est pas ce que je dis. Dans le même temps cette même dame disait aussi que les pères étaient absents et je pense que dans un autre temps il faudrait réfléchir à cette catégorie d'absence des pères parce que je pense qu'elle est fautive et qu'elle convoque autre chose. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas des pères qui ne sont pas là mais généraliser l'absence des pères dans un contexte comme aujourd'hui, c'est peut-être que cela provoque autre chose que la question des pères. On a commencé par les mères en disant elles n'étaient pas là, moi je trouve que les pères sont de plus en plus présents mais peut-être que l'on voudrait qu'ils soient à des endroits où ce n'est pas leur rôle d'y être. Si c'est pour être au pied des immeubles et répondre à des formes d'insécurité – c'est peut-être cela qu'on dit – ou autre chose, je n'en sais rien, en tout cas la question de la catégorie d'absence et la convocation du père qui n'est pas présent, ça a été aussi un sujet de notre article dans la gazette, je pense qu'à un moment donné il faudra aussi qu'on s'y attelle dans un point de vue municipal parce qu'ils jouent un grand rôle dans l'accompagnement des enfants, notamment hors l'école, et peut-être aussi les accompagner à être là où on pense qu'ils devraient être. Partir sur des jugements et des stéréotypes en disant « Les pères ne sont pas là », je pense que c'est une autre erreur que de le formuler comme ça. Je pense que cela mérite une interrogation, en tout cas cela mérite qu'on y réfléchisse. Je voulais dire ça parce que je n'ai pas osé répondre à la Préfecture, je me suis dit « Je vais me faire lyncher par tout le monde » et puis comme c'est facile aujourd'hui de dire que les pères sont absents, je n'ai rien dit mais je pense que cela n'est pas vrai. Je pense que l'absence dit autre chose et ce n'est pas l'absence que l'on veut dire. L'idée de dire que les pères sont absents c'était une façon de dire « Il y a un dysfonctionnement à l'intérieur des familles ». Cela ne veut pas dire que ça ne soit pas vrai non plus mais je pense qu'il faut que l'on soit prudent de ne pas globaliser. Je pense qu'il faut que l'on fasse cela. J'ai élevé mes enfants et je suis père, je pense que l'ensemble des pères qui sont ici, on a tous été présents pour les enfants. Je ne dis pas des mamans solos, je pense que la ville fait quelque chose, elle a raison de l'attaquer comme ça, elle a raison de le prendre. Je pense qu'il faut aller plus loin mais on en a déjà débattu, ce n'est pas le sujet, je dis que dans la question des mamans solos il faut que l'on soit prudent mais cela a déjà été dit ici. Il ne faut pas stigmatiser parce qu'à chaque fois c'est aux mères que l'on fait porter dans tout, quand quelque chose ne va pas ce sont les mères, c'est certain. On a tendance aujourd'hui, dans des lieux un peu particuliers, à dire « Les pères ne sont plus là », y compris les personnes qui sont en charge l'éducation des enfants disent cela et je pense que cette question d'absence mérite d'être interrogée. Cette catégorie de pères aussi mérite d'être interrogée parce que je ne pense pas que ce soit si simple et si on veut réfléchir, il ne faut pas tomber dans ces pièges, c'est cela que je veux dire. Après il y a des gens qui donnent des exemples concrets, ils disent « Des pères partent six mois au pays, ils ne reviennent pas ». Ça existe mais ça n'est pas une généralité, on a intérêt à réfléchir. Ces mamans solos sont-elles les victimes de ces pères-là ? Peut-être mais ce ne sont pas les pères, ce sont des maris qui se sont sauvés.

S.LE QUEREC :

Il n'y a pas de question dans vos réflexions donc je ne réponds pas à la question mais à la réflexion : effectivement on peut s'interroger mais des statistiques nationales sont faites sur le sujet et encore une fois, il ne s'agit pas d'essentialiser ou de stigmatiser les familles monoparentales mais il y a une réalité qui est que 85 % de nos familles monoparentales sont gérées par les mamans. La proportionnalité est quand même largement en faveur de ces mamans-là et effectivement il faudrait interroger les 15 % restants ou, à contrario, pourquoi 85 % des mamans gèrent ces familles ? Effectivement on peut s'interroger sur la logique de ces chiffres et on peut trouver plein d'explications. Pour avoir fait de nombreuses tables rondes avec des mamans, des associations engagées et ainsi de suite, il y a beaucoup de paramètres à prendre en compte sur ces pères dits absents. Pour les pères dits absents, donc ces fameux 15 %, ce n'est pas forcément que le père – en tout cas le coparent – soit défaillant. Il y a des pères et des coparents défaillants, il y a des coparents qui ne sont malheureusement plus là, il y a des femmes isolées pour diverses raisons ou veuves, ou effectivement vous le venez de le dire, par exemple le mari à un moment donné est parti, pouf on ne sait plus où il est. Les mamans se retrouvent dans des situations inextricables où elles ne peuvent pas subvenir aux besoins de leur enfant étant donné que leur statut n'existe pas dans la loi : elles ne sont ni séparées, ni veuves, ni divorcées, on ne sait pas où est le père et il y a une aberration. Je vais être courte parce qu'on pourrait en parler des heures, je trouve que le prisme de voir les choses à travers la société en tant qu'autorité parentale doit être remis en question : avant de parler d'autorité parentale il faudrait parler du devoir parental, que ce soit pour la maman ou pour le papa parce qu'il y a aussi d'autres situations aberrantes. Le père absent, on ne sait pas où il est, on ne l'a pas déchu de son autorité parentale pour autant, si bien que quand l'enfant a des difficultés, que ce soit de santé...

C A.HENNI :

Excusez-moi de vous interrompre, mon propos n'est pas là. Vous parlez de l'absence des pères dans le rapport familial, mère monoparentale, je ne discute pas là-dessus mais je disais qu'à côté, quand on parle des pères, on ne parle pas simplement des pères absents dans cette cellule familiale, on parle des pères dans leur globalité, en général. Je ne remets pas en cause cela, je remets en cause le discours où on dit aujourd'hui que les pères ne sont pas présents mais pas dans la famille monoparentale, les pères en général et c'est cela que je demande qu'on interroge. Je ne vais pas me focaliser sur l'extrême droite ou les droites dures mais le vrai discours c'est de dire « Les pères ne sont pas là, ils sont absents, on ne voit pas les pères ». Y compris les mères disent cela, elles disent « Ils ne viennent jamais, ils ne s'occupent pas des enfants à l'école, ils ne vont pas à l'école, ils ne se confrontent pas à l'école ». J'entends les discours, la question c'est que je pense qu'il y a les pères absents dans la famille monoparentale mais la question qui est posée nationalement c'est la question des pères dans leur globalité pas dans la famille monoparentale, et on dit qu'ils sont absents. On ne dit pas que les pères sont partis travailler, on dit que les pères ne sont pas là, ils ne sont pas là dans l'éducation des enfants. Je pense que cela n'est pas vrai, je pense que cela mérite qu'on y réfléchisse, c'est ça que je dis. Je ne voulais pas faire un débat philosophique là-dessus aujourd'hui mais ce serait une vraie question politique, plus tard, et elle viendra plus vite qu'on ne le pense.

Peut-être qu'il y a aussi à réfléchir dans ce rapport de virilité, dans ce rapport du passage de l'enfance à l'adolescence et dans le besoin de transgresser la loi. Il y a peut-être plein de choses à réfléchir mais je pense que c'est une erreur que de dire que les pères sont absents. Je voulais juste rebondir et débattre avec vous 5 minutes mais ce n'est pas lieu, il est tard maintenant.

S.RAFFALLI :

Ce qui est vrai quand on traite la question de la parentalité c'est que l'on peut travailler avec les pères pour mieux assumer leur devoir de parentalité. Ça oui, il y a un champ d'action possible parce que culturellement ce n'est pas forcément le champ dans lequel on les attend. Il y a peut-être un devenir père, ça s'apprend aussi. Ce qui nous intéresse là c'est la question de la monoparentalité, cette question est un vieux combat féministe porté par les courants

féministes donc de ce point de vue-là c'est quand même un sujet essentialisé par ces courants. Sémira a raison de le rappeler, il y a une statistique qui s'impose à nous c'est que 85-87 % des familles monoparentales sont portées par la mère. Après on peut s'interroger sur l'absence du père : pourquoi est-il parti ? Pourquoi n'assume-t-il plus, etc. ? On peut pousser mais la réalité aujourd'hui quotidienne c'est ce sur quoi on s'est positionné pour tendre la main à ces familles monoparentales et surtout pour garantir – cela renvoie à la discussion de cet après-midi – une sécurité minimale pour les enfants qui sont concernés. C'est ça notre propos mais on peut élargir parce qu'on se charge de la parentalité ici donc c'est vrai que la question de l'aide au père, c'est un vrai sujet qu'on n'a pas encore traité pleinement ici. Le père, les grands-parents, il peut y avoir deux mamans.

S.LE QUEREC :

On a focalisé sur la famille monoparentale qui était l'objet de la délibération, si on veut élargir sur la présence ou la non-présence du père dans toutes les familles, je pense qu'il faut aussi regarder du côté des inégalités de genre parce que dès avant la constitution de la cellule familiale, c'est déjà orienté on a envie de dire : c'est la maman qui se met en retrait de sa carrière, de son projet professionnel ou autre, pour que le père continue le travail et subvienne. Effectivement pourquoi il n'est pas là ? Est-ce qu'il est au travail ou pas ? Peut-être qu'il y a un changement de mentalité à opérer mais il y a aussi cette réalité d'inégalité de genre qu'il faut prendre en compte aussi. Dans nos politiques de soutien à la parentalité je réunis souvent les parents plusieurs fois par an et c'est vrai qu'au niveau représentativité des hommes on est très bas, souvent ce sont les mamans que j'ai en face de moi qui s'occupent du foyer, des enfants (1, 2, 3 enfants), des activités, des sorties scolaires, des bulletins, des rendez-vous avec les enseignants, etc., donc il y a cette réalité. Pourquoi ne sont-elles pas toutes familles monoparentales ces mamans-là ? Donc où sont les pères ? On peut se le demander. J'en ai des papas et je suis très contente, on les bichonne pour les garder, pour qu'ils reviennent, mais c'est vrai que ce n'est pas la majorité.

S.RAFFALLI :

Merci de ce prolongement, il est probable d'ailleurs que la question de la parentalité nous mobilise encore longtemps. Ce sera sans doute l'un des débats dans le cadre des municipales, en tout cas on peut l'espérer, et de la présidentielle évidemment. Notre propos était de croiser un combat féministe ancien avec la question sociale et c'est cela qui nous a intéressé dans le statut et c'est cela que l'on va essayer de consolider au travers des différentes expériences que l'on met en place.

On ne l'a pas encore voté donc je vous propose de voter sur la délibération 17 et sur 18. Même vote ?

C.TISSERAND :

Quand on parle des parents qui sont absents, des pères qui sont absents, il faut quand même reconnaître qu'en France on a le droit légal où il y a le mari, l'époux, l'épouse, mais certaines communautés pratiquent la polygamie. Comment voulez-vous que ces hommes-là soient avec une femme ou avec deux femmes, trois femmes ou quatre femmes ? Cela pose aussi un problème en France.

S.RAFFALLI :

En France en tout cas c'est interdit.

Sur la 17 et la 18 y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité du conseil ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes du rapport d'évaluation de la première année du Pacte Local des Solidarités, annexé à la présente délibération.

PRECISE que le rapport d'évaluation sera transmis à la Préfecture de l'Essonne.

18. Autorisation de signature de la Convention financière du Pacte local des solidarités

Le Pacte national des solidarités présenté le 18 septembre 2023 par la Première ministre repose sur quatre axes, dont un commun avec la réforme France Travail :

- *La prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités à la racine,*
- *L'accès à l'emploi, à l'insertion pour les publics qui en sont le plus éloignés,*
- *La lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits,*
- *La transition écologique solidaire.*

Le Pacte prend la suite de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté pour la période 2024 à 2027.

Parce que la mobilisation croissante des compétences des collectivités est essentielle en matière de lutte contre la pauvreté, le Pacte national des solidarités ambitionne de poursuivre la démarche partenariale initiée par les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi et le Service public de l'insertion et de l'emploi, et renforcer la gouvernance contractuelle des politiques de solidarités à travers la contractualisation avec les collectivités territoriales.

Pour la commune de Ris-Orangis, dans le cadre du Pacte local des solidarités, une priorité locale a été retenue, à savoir le soutien aux familles monoparentales rissoises.

Cette priorité se décline en deux actions :

- *Le rendez-vous des parents solos au pied des immeubles, le point information familles monoparentales « hors les murs » ;*
- *Et les ateliers « accès au répit » qui offrent aux parents solos des temps de détente, d'échange afin de prendre soin d'eux autour du sport, de la nutrition et de la parentalité.*

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature.

À la fin de la convention financière du Pacte local des solidarités, la commune procédera à une évaluation de la réalisation de ses actions, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Ces indicateurs, travaillés par l'administration et le porteur de projet, sont renseignés dans l'annexe n°3.

Afin de bénéficier de l'aide financière d'un montant de 24 000 euros, il convient de signer la convention du Pacte local des solidarités avec l'État.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière du Pacte local des solidarités avec l'État et tous les documents subséquents.

Point abordé et voté en même temps que la délibération précédente.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention financière du Pacte local des solidarités afin de bénéficier de la subvention selon les modalités de calcul détaillées dans la convention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière du Pacte local des solidarités avec l'État et tous les documents subséquents.

19. Actualisation du tableau des emplois

Le tableau des emplois est un outil incontournable de la gestion du personnel. Il concerne les emplois de fonctionnaires stagiaires et titulaires et les emplois de contractuels de droit public.

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois communaux sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au

fonctionnement des services et de procéder à l'ouverture des postes pour permettre tout recrutement, suite à la réussite de concours ou d'examen.

La gestion des emplois communaux nécessite des adaptations régulières.

Par cette délibération, il est proposé au Conseil municipal d'apporter les modifications à l'effectif du personnel communal comme suit :

Modifications de grades ou cadres d'emplois et/ou du temps de travail :

- *Passage du grade d'adjoint technique territorial à temps complet en un grade d'adjoint d'animation territorial à temps complet (agent polyvalent Petite Enfance)*
- *Modification de grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet au grade d'adjoint technique territorial à temps complet (service Plomberie)*

Création de postes

- *Création d'un poste d'éducateur de Jeunes Enfants, à temps complet, sur le grade d'éducateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle*

Au niveau des recrutements, les emplois vacants seront pourvus par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par un agent contractuel sur la base de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Il appartient au Conseil municipal d'en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à adopter la mise à jour des emplois permanents.

S.RAFFALLI :

On finit avec la délibération habituelle, c'est l'actualisation du tableau des effectifs des emplois de la collectivité. Je ne sais pas s'il y a des questions sur ce sujet ? Aucune.

Sur le tableau des effectifs pas de difficulté ?

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE le programme de l'opération d'aménagement des nouveaux Services Techniques - sis sur la parcelle AW13 - rue Copernic, annexé à la présente délibération.

PRECISE que l'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 4 200 600 euros H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre et ses actes afférents.

S.RAFFALLI :

Josiane Berrebi me rappelle qu'une question avait été posée au dernier conseil par Monsieur Amar Henni concernant le traitement des urgences avec le partenariat.

J.BERREBI :

A la suite de votre intervention nous avons contacté l'ARS et je vais simplement vous faire lecture de leur réponse : « Nous avons bien reçu votre sollicitation concernant la régulation des patients nécessitant des urgences pour votre commune. Nous vous informons que le circuit des urgences et les processus d'orientation des patients essonniens sont formalisés par une cartographie de répartition coconstruite avec les établissements de santé et les organes de secours, le SAMU. À l'heure actuelle la commune de Ris-Orangis a pour établissements d'accueils cible le CHSF et la clinique du Mousseau en fonction de l'afflux des patients mais également de leur contexte médical. Enfin, nous vous informons que le forfait urgences appliqué aux patients est universel à tout établissement de santé accueillant des patients dans un service d'urgences. Aucun dépassement d'honoraires n'est prévu dans le cadre d'un passage aux urgences et ce quel que soit l'établissement d'accueil concerné ».

C A.HENNI :

Pouvez-vous me l'envoyer ?

J.BERREBI :

Oui, bien sûr.

C A.HENNI :

Vous me l'envoyez et je leur dirai que ce sont des menteurs de vive voix. Je leur ramènerai s'ils veulent toutes les personnes qui ont eu un dépassement d'honoraires dans cette catégorie.

S.RAFFALLI :

C'est très important donc il faut vérifier cela. Si le Mousseau a déplaçonné les tarifs alors même que l'ARS a bâti un accord avec cet établissement privé, il faut y aller.

C A.HENNI :

Ça c'est le premier point et le second point c'est que je pense qu'il faut que l'on regarde comment on écrit collectivement, toute la municipalité. Qu'ils le veuillent ou non, quand il y a un patient ils l'orientent vers la clinique du Mousseau mais si la personne fait un malaise cardiaque ou qu'elle est sujette à une rupture d'anévrisme ou quelque chose de cet ordre-là, comme la clinique du Mousseau n'est pas équipée pour ça, le temps qu'elle reste là-bas en observation, des fois ça dépend d'une heure seulement ou de 2 heures. J'entends ce qu'ils disent « On est surbooké... il n'y a pas assez de place », OK mais je préfère qu'ils me disent « On n'a pas de place, on fait ce que l'on peut » mais dire « On ne peut pas dépasser », il ne faut pas non plus nous prendre pour des imbéciles. Et puis la question du danger dans lequel on met des Rissois, surtout des personnes d'un certain âge, je trouve indécent de dire cela, c'est même une offense. C'est pour ça que si vous voulez bien me l'envoyer, ça me ferait plaisir. En tout cas, merci.

S.RAFFALLI :

Oui et merci de cette réponse. On a un droit de suite, il faut que l'on investigue.

Merci beaucoup, rendez-vous pour le prochain conseil municipal le 17 décembre. Il est probable d'ailleurs que ce soit notre dernier conseil avant les élections municipales. Bonne soirée à vous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h08.

Adopté au Conseil municipal du 28 avril 2026 par 9 voix Pour et 30 Abstentions

(Sonia Benameur, Phu Hien Nguyen, Zahira Kada, Pierre Basbagill, Magali Lourtil-Martinelli, Séverin Yapo, Stéphanie Boisseau, Bilel Moumni, Dicle Yildirim-Bakir, Thomas Merabli, Nadia Ourbia, Eric Thebault, Wafae Amar, Christophe Fouley, Céline Fourti, Claudine Lechopier, Denis Chartier, Carole Diaz, Etienne Combrisson, Hafida Khamari, Farida Ouaret, Yannick Lefranc, Virginie Orus, Julien Baril, Waqas Zahid-Latif, Christian Matshiam, Sonia Abrunhosa, Allan De Araujo, Ely Miranda, Lina Kissa)

Sonia BENAMEUR
Maire de Ris-Orangis

Publié sur le site internet de la ville le : 15 MAI 2026

